



Cabinet de la
maire

Le 12 juin 2018

Chers membres du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du parc régional de Val-David - Val-Morin,

C'est avec fierté que la municipalité de Val-David reconnaît le travail et le temps que vous avez investis dans la production du rapport qui nous guidera vers une gestion unifiée pour notre parc régional.

Vous avez collaboré dans un esprit constructif et collégial afin de nous remettre un travail entier, réfléchi et intelligent sur la démarche à suivre, tant au niveau de sa planification que de sa mise en œuvre. La participation des citoyennes et des citoyens fut remarquable et le comité a su tirer une direction claire et inclusive des différents points de vue exprimés en consultation.

Le rapport que vous avez produit démontre votre volonté de contribuer positivement au projet de gestion unifiée du parc. Et c'est certainement dans cet esprit que nous allons poursuivre le travail pour parvenir à mettre en place une gestion unifiée saine, stimulante et répondant aux besoins de notre communauté.

Nous avons donc l'honneur de rendre le fruit de votre travail accessible à toute la communauté et nous tenons à remercier sincèrement les membres du comité qui ont mené à terme ce mandat : Mesdames Suzanne Arbique, Elisabeth Gibeau et Myriam Tison et Messieurs Pierre Bélec et François Dufort. Nous remercions également chaleureusement Messieurs Olivier Gervais et Stéphan Schwab qui ont collaboré à la démarche.

Bien à vous,

Kathy Poulin
Mairesse

UNE VISION COMMUNE,
PRÉALABLE À UNE GESTION UNIFIÉE

RAPPORT FINAL DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA GESTION UNIFIÉE
DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID – VAL-MORIN

SUITE AU MANDAT DONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL-DAVID, À SA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Remis à Madame Kathy Poulin, mairesse de Val-David, Monsieur Guy Séguin, Monsieur Jean-François Giasson, conseillers responsables du dossier du Parc



Par les membres du comité Suzanne Arbique, Élisabeth Gibeau, Myriam Tison
François Dufort et Pierre Bélec

VAL-DAVID, 3 mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Section 1 – Contexte historique et démarches récentes	5
Section 2 – Recommandations	7
R-1 – Engager maintenant la démarche vers une gouvernance unifiée	7
R-2 – Dégager une vision commune aux deux municipalités	7
R-3 – Mettre en place une équipe d’implantation pour réaliser la feuille de route	8
R-4 – Que le choix du cadre légal de gouvernance résulte de la démarche ouverte de planification	10
R-5 – Que le résultat de la démarche de planification soit soumis à une consultation publique conjointe par les municipalités	11
R-6 – Que d’ici l’installation formelle de la gouvernance intégrée, on fasse un maximum de pas concrets mettant progressivement en place une unification des manières de faire sur le terrain.	11
R-7 – Qu’une somme suffisante soit affectée à la démarche	12
Section 3 – Partage d’idées et d’informations	13
3.1 – Réflexion sur la notion d’équilibre budgétaire	13
3.2 – Partage de l’effort financier entre Val-David et Val-Morin	14
3.3 – La place des enfants et des jeunes dans le Parc	15
3.4 – Bénévolat, Amis du Parc, engagement citoyen	15
3.5 – Conservation	16
3.6 – Voir plus grand que le Parc	17
3.7 – Changements climatiques	18
3.8 – Pistes pour une entente tripartite	20
3.9 – Notes sur les formules de gouvernance	22

ANNEXES

A1 - Rapport intérimaire du comité d’accompagnement sur la gestion unifiée du Parc VD-VM	
A2 - Le mandat du comité d’accompagnement (résolution du conseil municipal) et compte rendu des réunions du comité	
A3 – Invitation et synthèses des interventions des citoyens : 16 novembre, courriels, 8 décembre	
A4 - L’article sur la rencontre du 16 novembre 2017 paru dans Accès LE journal des Pays-d’en-Haut	
A5 - Questions relevées lors de la consultation du 23 août 2017	
A6 - Répartition de la dette du Parc régional VD-VM (point 3.2)	
A7- Conversations avec des personnes ressources	

Introduction

Pourquoi changer la structure actuelle de gouvernance du Parc ?

- « *Avant de faire un changement, il faut d'abord dire ce qui ne va pas ; autrement, on change sans savoir pourquoi* », (un intervenant du 8 décembre 2017).

Cette phrase, entendue lors de la consultation du 8 décembre, citée de mémoire, nous semble d'une grande pertinence. Il importe en effet de dire le plus clairement possible ce qui motive les réflexions autour de la nécessité de changer la gouvernance ou le mode de gestion de notre Parc régional, et c'est ce à quoi nous nous attaquerons d'entrée de jeu, dans ce rapport, afin de bien camper la suite.

Comme précisé dans le rapport du premier comité de travail sur la gestion unifiée du Parc (octobre 2016) : « bien que constituant un seul espace s'étendant de part et d'autre de la frontière entre Val-David et Val-Morin, la gestion du Parc est scindée, chacune des municipalités assumant le développement et l'administration de son propre secteur. Ces dernières années, une volonté croissante de collaboration et d'intégration d'une vision et d'une gestion communes s'est graduellement déployée au sein des municipalités. Cette coopération, d'ailleurs réclamée par plusieurs citoyens, est née d'un besoin incontournable de prioriser les intérêts du Parc. (...). Dans les faits cependant, la gouvernance du Parc est toujours divisée »¹.

Ainsi, ce qui frappe le plus dans cette situation actuelle de gouvernance divisée, c'est le manque de vision qu'elle entraîne et perpétue. Cette vision qui permet de bien préserver les acquis et de bien anticiper l'avenir : en somme, de bien gérer cette richesse collective dont nous nous sommes dotés. En effet, comment la structure actuelle de gouvernance du Parc prévoit-elle faire face aux changements ? Aux changements climatiques, à l'évolution des pratiques, aux demandes des jeunes générations, au besoin de protéger la nature du Parc contre une dégradation évidente, aux besoins financiers et à la diversification des sources de revenus que cela suppose. Garantir la pérennité du Parc, en lien avec tous ces aspects mentionnés pendant les consultations que nous avons menées, nous semble chose impossible sans une vision articulée et commune. C'est, selon nous, la première étape à franchir pour se diriger de façon concrète vers l'unification de la gouvernance de notre Parc.

1. Nous référerons au terme « entité délégataire » tout au long de notre rapport, sans égard à la forme de gouvernance qui sera choisie par les municipalités à la suite de la démarche que nous proposons. Le terme est utilisé en référence au fait que peu importe le mode de gouvernance choisi, une certaine forme de délégation d'autorité sera forcément nécessaire.

Une vision commune et des objectifs communs par une gestion unifiée pour :

- Assurer une gestion saine et intégrée du Parc dans une perspective de long terme ;
- Répondre plus efficacement aux attentes des citoyens (en regard de la diversification des sources de revenus, par exemple), des utilisateurs du Parc (promotion des saines habitudes de vie, conciliation entre développement et conservation, etc.) et des municipalités (simplification de la prise de décision, respect des ententes avec la MRC et le gouvernement, etc.) ;
- Favoriser et intégrer plus harmonieusement la participation citoyenne ;
- Se donner les ressources et les pouvoirs d'agir toujours dans le meilleur intérêt du Parc ;
- Faciliter la transparence et la clarté des données financières ;
- Permettre la diversification des sources de revenus (subventions, éducation, recherche, publicité, dons, etc.) ;
- Faciliter la formation continue des employés du Parc, en ce qui concerne la maîtrise des meilleures pratiques d'entretien des sentiers, de gestion d'un Parc régional, de mesures à entreprendre en lien avec les changements climatiques, etc.

Car, pour l'heure, sans structures en place pour permettre la vue d'ensemble nécessaire, la réelle concertation et la mise en commun des stratégies et planifications, nous ne sortirons pas des ornières dont nous avons du mal à nous dégager depuis des années et les débats sur les usages, sur le partage des revenus, sur l'engagement bénévole dans le Parc, etc., ne pourront prendre fin sereinement.

Pour la première fois de son histoire, les éléments sont réunis pour voir se concrétiser une gestion unifiée de ce Parc auquel les citoyens tiennent beaucoup : son territoire est sous propriété municipale dans son entièreté, et les deux conseils municipaux en place depuis novembre 2017 ont fait de ce dossier une priorité, en montrant un réel désir de travailler activement ensemble. C'est un momentum à saisir, et notre rapport propose le chemin pour y parvenir dans l'ordre qui s'impose, selon nous.

Notre rapport ne dit vraiment que deux choses : il faut prendre le temps de bâtir ce projet et une large majorité de citoyens sont partants pour le faire.

Le Parc régional de Val-David – Val-Morin, fruit d'un engagement bénévole

C'est l'engagement citoyen qui lui a donné naissance. Depuis 1975, individus, clubs, regroupements se sont succédé pour demander la préservation du site, l'achat des terrains et la création d'un parc. Progressivement, à la demande des citoyens, les municipalités se sont engagées à leur tour¹.

Un Parc géré en deux parties depuis des années et, actuellement, selon deux modes de gouvernance

Le Parc est géré de manière séparée. À Val-David, depuis 2010, c'est le directeur général de la municipalité qui en est le directeur ; donc, gouvernance municipale. Précédemment, de 2006 à 2010, un directeur, Gilles Parent, avait été désigné. À Val-Morin, depuis novembre 2014, un OBNL, créé par la municipalité, en assume la gestion et pour une part, l'orientation. Un comité conjoint formé de membres des deux municipalités assure une certaine coordination.

Le rapport du comité de travail sur la gestion unifiée (octobre 2016)

Il proposait un modèle délégué de gouvernance, mais a suscité de nombreuses questions restées sans réponse lors de sa publication en août 2017. Ces questions touchaient : les finances, la gouvernance, les usages et les étapes de mise en place.

Les membres de notre comité d'accompagnement estiment que ce rapport a de grands mérites et réitèrent dans leur propre rapport des éléments de ce premier travail sur la gestion unifiée. De plus, ils se sont appliqués à apporter des réponses à certaines des interrogations formulées lors de la séance publique du 23 août 2017, dans la section 3. Certaines questions relèvent toutefois d'un travail à faire conjointement avec Val-Morin, considérant la volonté affichée par les conseils municipaux élus en novembre dernier de travailler rapidement ensemble sur ce dossier.

Le comité d'accompagnement sur la gestion unifiée (septembre 2017 – mars 2018),

Créé par Val-David, il a organisé deux rencontres d'écoute des citoyens, les 16 novembre et 8 décembre 2017. Et plusieurs se sont prévalus de l'ouverture d'une adresse internet pour s'exprimer par écrit (voir les rapports en annexe). C'est ce qui a inspiré le rapport intérimaire remis à Mme Kathy Poulin, mairesse, à MM. Guy Séguin et Jean-François Giasson, conseillers responsables du dossier du Parc, le 18 janvier 2018.

Pour produire ce rapport final, le comité s'est donc appuyé sur les rencontres des citoyens du 16 novembre et du 8 décembre, ainsi que sur les commentaires formulés par écrit par certains citoyens. Le contenu de ces rencontres a constitué un ensemble d'informations auxquelles les membres du comité se sont constamment référés pour faire leur travail. Ils ont été inspirés par l'attachement des gens de Val-David à leur Parc, qui s'en considèrent les vrais propriétaires. Ils veulent en préserver l'authenticité naturelle pour le transmettre intact à leurs enfants et aussi en profiter. Les citoyens veulent participer à la gouvernance du Parc. Ils veulent aussi que, pour son développement, on trouve le point d'équilibre entre conservation et usages, ouverture au tourisme et service des citoyens de Val-David et de Val-Morin. Conservation, récréation et transmission aux futures générations sont ainsi devenus les mots clés de toute démarche dans la gestion du Parc.

De plus, des membres du comité ont rencontré quelques personnes de Val-David et de la région pour recueillir leur expérience sur plusieurs aspects de la gouvernance. Ce sont : Richard Daveluy, ex-DG de la MRC des Pays-d'en-Haut et également ex-directeur de quelques autres municipalités de la

¹ Suzanne Arbique, La grande (et la petite) histoire de notre Parc, journal Ski-se-Dit, été 2017.

région ; Philip Malette, président de l'OBNL de Plein air Saint-Adèle, PASA ; Alexandre Sarrazin, directeur de Plein air Saint-Adolphe-d'Howard, PASAD ; Marie-France Lajeunesse, chargée de projets de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) ; Denis Fagnan, ex-président du Club de plein air de Val-Morin, ainsi que David Lapointe, DG des parcs de la Matawinie. Ils ont de plus suivi avec attention l'évolution de la situation à la Société du Parc régional de Val-David – Val-Morin, secteur Far Hills avec la nouvelle administration municipale de Val-Morin.

Ils ont enfin misé sur leur propre fréquentation du Parc et dans plus d'un cas, sur leur longue expérience du plein air et de la gouvernance d'organismes de plein air et de loisirs.

Notre rapport suit le plan du rapport intérimaire que nous avons remis en janvier et reprend une à une ses recommandations en les explicitant (la numérotation est un peu modifiée, mais la séquence demeure pratiquement la même). Pour chacune des recommandations, nous reproduisons en premier le texte de notre rapport intérimaire.

Section 2 - Recommandations

Recommandation 1 – Engager maintenant la démarche vers une gouvernance unifiée

Dès le second paragraphe de notre rapport intérimaire, nous écrivions : « *Nous avons constaté que les citoyens appuient massivement l'idée d'une gestion unifiée des deux secteurs du Parc, sous l'autorité d'un gestionnaire unique* ».

Les citoyens que nous avons pu rencontrer nous ont dit de manière quasi unanime que le Parc devrait être gouverné comme une seule entité et par une seule direction. Selon leurs témoignages, cela va de soi.

Un plus petit nombre a manifesté des inquiétudes par rapport aux questions financières dans ce nouveau contexte. Et certains ont identifié quelques conditions précises qui seraient de nature à répondre à leurs craintes, notamment : dire pourquoi on changerait la gouvernance actuelle ; proposer un cadre budgétaire pluriannuel réaliste et équilibré ; rendre compte de manière transparente et régulière des décisions prises ou des actions posées.

Nous maintenons donc notre affirmation initiale. Notre rapport est une feuille de route vers cet objectif de gouvernance unifiée ; une *feuille de route*, car nous croyons qu'il y a des étapes à franchir avec les citoyens pour arriver à terme avec un maximum d'appuis, de confiance et d'enthousiasme de leur part. Car, plus important que le choix d'une technique de gouvernance, il y a le cheminement à faire avec les deux cultures villageoises, l'intégration de projets distincts au sein même des deux entités et un équilibre à trouver, particulièrement entre conservation et développement. Ce cheminement ne peut pas être escamoté, mais nous croyons qu'il est possible d'en faire la plus grande partie en 2018, à condition de s'y engager résolument et sans tarder.

Un premier pas

Pour commencer ce processus d'unification, les élus de Val-David et les élus de Val-Morin pourraient avantageusement prendre le temps de mener ensemble une réflexion en profondeur sur les motivations derrière le choix d'une gouvernance unifiée, et les enjeux à considérer pour les deux municipalités. Idéalement, deux ou trois rencontres à huis-clos devraient pouvoir produire ce résultat. En annexe, les résumés des prises de parole lors des 2 rencontres et des courriels reçus pourront guider la réflexion commune des élus des deux municipalités : vous y trouverez de nombreux et sérieux arguments à cet égard.

Les propositions suivantes détaillent les éléments de la démarche pouvant s'amorcer suite à cette prise de position commune des élus des deux municipalités.

Recommandation 2 – Dégager une vision commune aux deux municipalités

Le mandat donné par le conseil municipal de Val-David au comité d'accompagnement était de « poursuivre la réflexion quant aux moyens et aux exigences de la gestion unifiée à partir entre autres des recommandations du comité de travail ». En conséquence, le comité tient à souligner qu'une des exigences prioritaires de la gestion unifiée est de fonder la future gouvernance du Parc sur les éléments habituels d'un exercice de planification, principalement une vision partagée par les deux municipalités.

(3^e paragraphe du rapport intérimaire)

« *Nos travaux confirment que le premier geste à poser est la production d'un plan de développement commun aux deux municipalités, un plan comportant une vision partagée du Parc, une stratégie de développement à moyen terme (nous parlerons plutôt de plan directeur) et un plan d'action. Ce plan devrait inclure également un cadre budgétaire de même portée. Ce travail doit précéder la recommandation et le choix d'une forme de gouvernance.* »

- La *vision* se résume habituellement en une phrase exprimant *l'état de situation visé à terme* ; c'est une projection du Parc dans l'avenir, tel que pourrait le décrire un observateur dans 10 ou 15 ans.
- La *mission* décrit ce que *le Parc devrait faire* pour les citoyens.
- L'*énoncé de valeurs* : ce qui fonde les attentes des citoyens à l'égard du Parc et *guide les gestionnaires*.
- Le *plan directeur* analyse la situation actuelle (enjeux, opportunités, menaces, forces et faiblesses), prend position sur la vocation du Parc (citoyens/touristes ; conservation/développement ; biodiversité), son positionnement régional, les usages, la stratégie d'aménagement (comme l'accroissement de sa superficie et le développement de ses liens externes) ; ainsi que la place des citoyens.
- Le *plan d'action* (au moins triennal) énonce les priorités de réalisation, les situe dans le temps, permet de suivre l'avancement des objectifs et identifie les ressources ; il évalue les besoins en ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.
- Le *cadre budgétaire pluriannuel* énonce des objectifs financiers et les moyens associés.

C'est l'ensemble de ces données et la démarche publique qui aura permis de les produire qui permettront de déterminer le cadre de gouvernance.

Les questions posées lors de l'assemblée du 23 août 2017 devront trouver réponse dans ces textes. *Finances* : dette, pouvoir d'emprunt, transparence et opportunités financières, comment cela devrait-il se passer sous une gestion unifiée ? *Gouvernance* : quelle serait la place du citoyen ; qui sont les membres ; y aura-t-il un seul directeur, les bilans seront-ils publics ? *Usages* : quel dosage de conservation, de récréation et de développement ? *Étapes de mise en place* : y aura-t-il consultation, y a-t-il un calendrier ?

Recommandation 3 – Mettre en place une équipe d'implantation pour réaliser la feuille de route

Le rapport préliminaire poursuivait en proposant les trois actions suivantes :

(Recommandation 1 du texte du rapport intérimaire) :

« Que les deux municipalités de Val-David et de Val-Morin s'entendent pour créer au plus tôt un comité provisoire et pour y nommer conjointement un nombre suffisant de personnes compétentes en qui ils mettent leur confiance, sans s'obliger à une représentation paritaire des deux municipalités. »

(Recommandation 2 du texte du rapport intérimaire) :

« Que ce comité soit mandaté pour produire dans un délai à déterminer un plan de développement qui comporte : un document sur une vision partagée du Parc, un exercice de planification stratégique permettant d'adopter une stratégie de développement, un plan d'action et un cadre budgétaire de moyen terme. »

(Recommandation 4 du texte du rapport intérimaire) :

« Que les deux municipalités enclenchent rapidement l'embauche d'un ou une gestionnaire de projet pour coordonner les travaux du comité provisoire. »

Plutôt une équipe d'implantation

Nous remplaçons le terme d'un comité provisoire par celui d'équipe d'implantation, pour signifier que

la réflexion est terminée et que le compte à rebours vers la gouvernance unifiée commence maintenant.

Comment faire ?

L'embauche d'un-e gestionnaire de projet qualifié-e permettra de garantir l'efficacité des travaux. Pour entourer cette personne, Val-David et Val-Morin regorgent de ressources humaines capables de s'engager sereinement dans la démarche et de faire profiter la communauté de leur expérience afin de couvrir assez rapidement les étapes de la planification proposée. Le ou la gestionnaire de projet devrait se rapporter à la mairesse de Val-David et au maire de Val-Morin. La période de travail ne devrait pas s'étendre sur plus d'un an. Pour leur part, les conseillers municipaux responsables du dossier du Parc devraient être présents dans l'équipe d'implantation.

De plus, nous pensons que cette démarche devrait être ouverte. Elle devrait faire appel, dans des contextes précis, selon des étapes claires et en utilisant les outils appropriés, à la participation active des citoyens des deux municipalités : ateliers, groupes de discussion (focus groups), rencontres ciblées. Les progrès accomplis devraient être rendus publics de manière régulière. Il devrait toutefois être entendu que le travail s'effectue en vue d'une gouvernance unifiée, cette décision ayant au préalable été confirmée par les deux conseils municipaux.

Petit à petit, à mesure que les consensus sur les orientations et le plan d'action se forgeront, on s'approchera de la formule de gouvernance.

Cette démarche suppose l'embauche d'une personne compétente, possédant à la fois les connaissances en planification et le leadership requis pour compléter le processus avec succès, dans le cadre d'une formule publique et ouverte.

Un investissement modeste mais essentiel

Nous nous permettons d'insister pour que l'investissement requis soit consenti. D'abord un investissement en temps : plusieurs mois seront nécessaires avant d'arriver à établir la gouvernance permanente. Et aussi en ressources financières : si engagés soient-ils, les citoyens prêts à mettre du temps dans la démarche proposée ne peuvent le faire sans un support professionnel de grand calibre.

Le Parc représente un actif majeur de plusieurs millions de dollars, tant par son coût d'acquisition que par ses équipements et la valeur unique de ses aménagements. Il est aussi un actif de cœur et de fierté pour ses propriétaires. Mieux orienter son devenir sur des bases solides, obtenir l'adhésion des citoyens comme payeurs de taxes, obtenir l'engagement d'un grand nombre comme utilisateurs responsables du Parc et comme bénévoles engagés dans son développement seront des acquis de grande valeur.

Quelques éléments de contenu

L'écoute des citoyens, qui ont soulevé un certain nombre de questions critiques pour l'orientation du Parc, et le travail de réflexion de notre comité ont permis d'identifier des éléments pouvant faire partie de la vision commune, de la mission du Parc et des valeurs qui dirigeront l'action. Nous vous les transmettons ici.

Vision...

des *éléments d'une vision* qui pourrait devenir commune : une qualité naturelle exceptionnelle, accessible à toutes les générations, une diversité d'activités, un territoire agrandi notamment par des liens hors parc, des citoyens engagés dans la gestion et le devenir du Parc.

Mission...

des *éléments d'une mission* qui pourrait devenir commune : le Parc contribue déjà à l'identité du territoire de VD et VM, il pourrait favoriser l'apprentissage et la formation, mieux accueillir les jeunes et les familles, réserver des lieux de silence et de ressourcement. La discussion sur la mission devrait permettre de tirer au clair l'équilibre entre un parc desservant la population des deux municipalités et l'ouverture à l'égard des excursionnistes et touristes venus d'ailleurs.

Valeurs...

des *éléments d'un énoncé de valeurs* : la conservation de la biodiversité et même son déploiement priment sur les usages de loisir dans certaines zones, la transmission du Parc comme héritage naturel aux jeunes générations, la responsabilisation et la participation de tous à la gouvernance du Parc.

Recommandation 4 – Que le choix du cadre légal de gouvernance résulte de la démarche ouverte de planification

(Recommandation 3 du texte du rapport intérimaire) :

« Que ce comité s'appuie sur les résultats de ce plan de développement, et sur une analyse plus approfondie des possibilités, pour recommander la forme de gouvernance de l'entité unifiée ».

La démarche de planification devrait avoir identifié et hiérarchisé tous les enjeux de la gestion du Parc. Elle devrait aussi avoir précisé les modalités de l'entente de gestion à intervenir entre les deux municipalités et l'entité délégataire à définir. En particulier, il s'agira de bien cadrer l'autonomie de gestion de l'entité délégataire et l'autorité que doivent conserver les municipalités sur l'orientation, l'intégrité et la situation financière du Parc.

Déjà, la démarche de planification proposée commence à établir un modèle de partage des responsabilités entre le travail de planification (fait par une équipe bénévole désignée par les municipalités et, éventuellement, suivi de mises à jour périodiques par l'entité délégataire) et la décision de statuer sur ces orientations qui revient aux conseils municipaux, tant au terme de la démarche actuelle que lors de mises à jour subséquentes.

Le comité souligne qu'il a manqué de temps pour étudier à fond les diverses formes possibles de gouvernance, considérant la volonté affirmée des municipalités de débiter rapidement leur travail conjoint : OBNL, coopérative, fiducie foncière, ou encore régie intermunicipale. Même s'il en avait eu le temps, le comité aurait cependant maintenu sa recommandation de procéder d'abord à la démarche de planification avant de recommander le choix d'une forme légale précise de gouvernance.

Recommandation 5 – Que le résultat de la démarche de planification soit soumis à une consultation publique conjointe par les municipalités

(Recommandation 5 du texte du rapport intérimaire) :

« Qu'à la réception des recommandations du comité dont nous suggérons la formation, les municipalités tiennent une consultation des citoyens des deux municipalités sur les documents du plan de développement et sur la forme de gouvernance. Et les ajustent en conséquence. »

Cette consultation arriverait au terme d'une démarche publique ouverte, comme expliqué plus haut. Elle demeure toutefois essentielle et devrait précéder une prise de position formelle des deux conseils municipaux sur les documents d'orientation (de la vision au plan d'action).

Le comité estime important que cette consultation appelle les interventions des citoyens des deux municipalités, conjointement ; qu'il y ait un rapport de consultation unique et que les décisions de deux municipalités portent sur un même texte commun.

Recommandation 6 – Que d'ici l'installation formelle de la gouvernance intégrée, on fasse un maximum de pas concrets mettant progressivement en place une unification des manières de faire sur le terrain

(Recommandation 6 du texte du rapport intérimaire) :

« Que le ou la gestionnaire de projet puisse recevoir des deux maires le mandat de recommander et d'aider à la mise en place d'actions nous rapprochant pas à pas de la gestion unifiée tout en maintenant les deux modèles de gouvernance actuels jusqu'aux décisions finales. »

Compte tenu de la pratique en cours de rencontres périodiques de gestion concertée et du bon travail conjoint qui se fait déjà par les équipes actuelles, il serait opportun d'identifier des pistes nouvelles de collaboration entre les deux entités actuelles de gestion et de proposer des choses simples à mettre en œuvre. Une manière de donner un signal clair sur la volonté d'unifier la gouvernance du Parc, tout en reconnaissant la grande valeur de l'effort consenti pour opérer le Parc, souvent « à bout de bras ».

Parmi les exemples possibles de sujets de réflexion commune pour le comité conjoint :

- un bilan conjoint de la saison d'hiver 2017-2018 ;
- une utilisation maximisée des équipements mobiles ;
- une réflexion sur le contrôle des animaux de compagnie : laisse, excréments, civisme lors des rencontres en sentier ;
- recherche de solutions communes sur le défi que représentent les changements climatiques ;
- une gestion optimisée de certaines ressources matérielles ;
- un échange sur des techniques spécialisées, comme celles reliées aux sites d'escalade ;
- un plan de réhabilitation des sentiers sur plusieurs années.

Recommandation 7 – Qu'une somme suffisante soit affectée à la démarche

(Recommandation 7 du texte du rapport intérimaire) :

« Qu'une somme conséquente soit réservée par les deux municipalités, conjointement, pour réaliser les travaux du comité provisoire. Ces travaux sont entre autres : la réalisation d'un plan stratégique et de sa vision, le plan d'action, le programme de dotation et le cadre budgétaire équilibré, tous ces documents visant le moyen terme. »

(Recommandation 8 du texte du rapport intérimaire) :

« Qu'à l'exception de la ou du gestionnaire de projet engagé(e) à cette fin, les membres du comité provisoire ne reçoivent aucune rémunération, sauf pour les dépenses de déplacement, si requis. »

Au-delà du vocabulaire utilisé par le rapport intérimaire et modifié par le rapport final (parler d'équipe d'implantation plutôt que de comité provisoire), le comité maintient le sens de ces deux recommandations, pour les motifs évoqués plus haut. Toutefois, compte tenu de l'effort qui sera demandé aux personnes qui participeront aux travaux de l'équipe d'implantation, il nous apparaîtrait

opportun de reconnaître de quelque manière leur engagement et de les dédommager pour des dépenses qu'ils auraient à faire pour participer, comme par exemple, des frais de garde, en plus de leurs déplacements. Ce qui pourrait faciliter la participation de jeunes parents, par exemple.

Ceci conclut la séquence des recommandations soumises par le comité d'accompagnement

Section 3 - Partage d'idées et d'informations

Les idées et informations qui suivent proviennent de recherches et de discussions de membres du Comité d'accompagnement sur la gouvernance du Parc régional de Val-David – Val-Morin. Elles ont été inspirées par les interventions et questions des citoyens au cours du processus de réflexion des six derniers mois sur la gouvernance du Parc.

Ces idées et ces informations ne font pas partie des recommandations du Comité d'accompagnement, mais pourraient être utiles pour la suite de la démarche.

3.1 – Réflexion sur la notion d'équilibre budgétaire

Lors de la rencontre du 8 décembre, un intervenant formulait ainsi ses attentes : « Je pourrais considérer appuyer un projet qui présenterait une perspective de budget équilibré au terme d'une évolution prévue et crédible sur 3 à 5 ans ».

Il faut aussi rappeler que lors de la séance du 16 novembre, de nombreux citoyens sont intervenus pour dire que les sommes perçues comme droit d'entrée et autres devraient dorénavant être acquises à l'administration du Parc dans son ensemble. Pour eux, le fait que davantage de droits d'entrée soient perçus à Val-David et beaucoup moins à Val-Morin tient à ce que le chalet d'accueil de Val-David est tout simplement plus accessible. Il n'y a donc, selon eux, aucune raison pour prétendre qu'il soit justifié de comptabiliser ces sommes au secteur de Val-David uniquement. Or, c'est actuellement le raisonnement de référence dans cette discussion.

Ce point traite donc du budget d'opération.

La délégation à une seule entité gestionnaire modifierait nécessairement la façon actuelle de financer les opérations (le remboursement des emprunts par chacune des municipalités ne serait pas modifié) :

- (a) Quelle que soit la formule choisie, le Parc aurait sa propre administration financière.
- (b) Dans ce contexte, l'administration unifiée du Parc créerait son propre cadre budgétaire d'opération triennal et un budget annuel prévoirait une contribution de chacune des deux municipalités ; contributions qui seraient remises à l'organisme. Ces contributions constitueraient une partie des revenus du Parc.¹
- (c) Selon nos informations (hypothèse du comité de travail de 2016 et renseignements additionnels recueillis auprès des deux DG), les chiffres importants – arrondis – à considérer seraient les suivants :

Dépenses d'opération du Parc unifié :	750 000\$
Revenus d'opération :	600 000\$
Manque à gagner :	150 000\$

¹ On peut envisager que certaines dépenses comme le déneigement des stationnements demeure à la charge des municipalités.

d) Les contributions combinées des deux municipalités seraient donc de 150 000\$. Comme précisé plus haut, ce chiffre correspond au manque à gagner des frais d'opération uniquement et n'inclut pas les dépenses de remboursement des emprunts d'acquisitions de chacune des municipalités. Il n'inclut pas non plus une provision pour les coûts de transition (passage de la formule actuelle à une administration unifiée), coûts que le comité de travail évaluait à 50 000\$, une dépense non-récurrente. On verra au point 3.2 l'hypothèse de partage du montant de 150 000\$ et du 50 000\$ de transition.

(e) En l'absence de prévisions budgétaires, il est difficile d'imaginer maintenant que les contributions municipales soient réduites à zéro sur une période de 3 ou même 5 ans. Pour l'instant, il s'agit d'une

performance peu probable. Si l'on se fie aux consultations effectuées, il n'est pas certain non plus que ce soit là l'attente prioritaire des citoyens.

Au cours des deux premiers exercices financiers, l'organisme délégataire devrait faire un exercice de rationalisation de ses dépenses démontrant une réelle volonté d'optimiser son fonctionnement et sa dépendance financière à l'égard des municipalités.

Au cours de ces deux exercices financiers, l'organisme se fixerait des objectifs de développement de ses revenus auto-générés, de manière à stabiliser à un moindre niveau les contributions municipales annuelles.

(f) Dans ce contexte, la notion *d'équilibre budgétaire* signifie qu'une fois le budget annuel établi, l'organisme s'engage à s'acquitter de son mandat sans autre addition de fonds municipaux que ceux déjà prévus. On pourrait par exemple statuer qu'un maximum de 150 000 \$ annuel et récurrent constitue un montant de contribution municipale possible et acceptable

3.2 – Partage de l'effort financier entre Val-David et Val-Morin

Lors de la séance d'information du 23 août et de la rencontre de citoyens du 8 décembre derniers, des doutes ont été soulevés et des affirmations ont été faites à l'effet que l'effort consenti pour le Parc par Val-David aurait été bien supérieur à celui de Val-Morin.

Déjà, une annexe au rapport du comité de travail (2016) constatait plutôt l'équité. De plus, un récent document produit par Val-Morin et validé par Val-David à partir des sommes effectivement empruntées et de la cédule de remboursement, appuie cette position (voir annexe).

En ce qui concerne la contribution des municipalités au budget d'opération, le comité de travail de 2016 a fait un exercice destiné à évaluer quelle serait la quote-part équitable de chacune des deux municipalités. Les indicateurs utilisés par les auteurs du rapport du comité de travail sont nommément mentionnés dans le rapport lui-même, en page 7. Ce sont : les facteurs de population, la superficie du Parc dans chacune des municipalités et la dette par habitant. En combinant ces trois critères qui reflètent des aspects très différents de la situation, le comité proposait un partage 60% Val-David et 40% Val-Morin.

L'état des dépenses d'immobilisation consenties tant par Val-Morin que par Val-David (cité plus haut), fait sur la base d'informations comptables en provenance des deux municipalités, en arrive au même ratio.

Les deux documents sont en annexe.

Nous maintenons donc la recommandation du comité de travail de 2016 : dans le cadre de la gestion unifiée, Val-David et Val-Morin fourniraient respectivement 60% et 40% de la contribution annuelle de provenance municipale au budget d'opération.

3.3 – La place des enfants et des jeunes dans le Parc

De l'avis des membres du comité, les enfants sont déjà très présents dans le Parc. Mais l'insistance de plusieurs sur cette question indique que l'on voudrait que le Parc serve encore davantage à leurs loisirs et à leur formation.

D'une part, pourquoi n'y fait-on pas la classe plus souvent ? Pourquoi le CPE et les écoles ne s'y retrouvent-ils pas tous les jours comme on le voit dans certains pays nordiques ou même très régulièrement comme dans certaines écoles du Québec ? Quels aménagements favoriseraient de telles pratiques ?

D'autre part, la dispute actuelle au sujet du vélo de montagne et du vélo d'hiver a indéniablement une dimension générationnelle. Toute activité permise dans le Parc a des impacts, qu'il faut évaluer de temps à autre. Mais il faut certainement considérer que la demande pour l'utilisation du vélo dans le Parc est davantage le fait des plus jeunes générations. Le succès de l'école Pop-Cycle témoigne de cet intérêt.

Pour quelques-uns, enfin, le Parc devrait aussi être vu comme un milieu pour grandir : par des emplois pour les jeunes et par les responsabilités bénévoles que des jeunes peuvent être invités à y prendre, à tous les niveaux.

3.4 – Bénévolat, Amis du Parc, engagement citoyen

S'il fallait retenir une seule chose des interventions des citoyens, c'est l'attachement qu'ils témoignent à l'égard de leur Parc. L'histoire du Parc est marquée depuis l'idée initiale elle-même, par l'engagement de citoyens. Lors des séances d'écoute des citoyens, ils ont été nombreux à intervenir sur cette question : « davantage de place aux citoyens dans la gouvernance du Parc, une meilleure écoute, rappel du moment où il y avait beaucoup de bénévoles ».

Il serait important de savoir pourquoi le recours aux bénévoles s'est effrité au cours des années. Y a-t-il un lien à faire avec une gestion purement municipale ou est-ce seulement l'usure du temps ? Il faut tout de même noter que les assemblées convoquées par le comité d'accompagnement et auparavant, celle de la présentation des conclusions du comité de travail, le 23 août, ont réuni un nombre significatif de personnes. L'intérêt est présent.

Diverses structures peuvent permettre un plus grand engagement citoyen. Le comité de travail de 2016 proposait la mise en place de cinq comités : gouvernance, aménagement, promotion, financement, recherche scientifique. La formule des Amis du Parc pourrait être remise en vigueur. Un comité de relation avec les écoles, CPE et services de garde permettrait de mieux développer le potentiel éducatif du Parc. Le Parc crée des emplois ; en ce sens, un comité de concertation avec les entreprises locales sur le rayonnement économique du Parc serait certainement bénéfique.

L'approche que nous proposons pour la démarche de planification se prête bien à la mise en place de tels lieux de discussion et d'élaboration de projets communs.

3.5 – Conservation

« Nous voyons le Parc comme un héritage que nous laisserons collectivement à nos enfants ». Sous une forme ou sous une autre, cette affirmation est revenue à plusieurs reprises lors des rencontres. Les citoyens de nos municipalités veulent protéger le milieu naturel du Parc et s'assurer de sa capacité à se régénérer malgré la fréquentation humaine. Ils l'ont répété de multiples manières. En même temps, ils ont réitéré leur volonté de fréquenter le Parc à travers une variété d'activités de plein air. On peut facilement en conclure qu'ils recherchent une position équilibrée entre conservation et utilisation récréative du Parc. Cette question d'équilibre sera un élément important du travail de planification. D'autant que le Parc est aussi très fréquenté par une clientèle d'excursionnistes et de touristes, une clientèle qui a un impact économique important pour nos villages.

Réserve naturelle vs réserve écologique : éviter la confusion

Lors de la consultation sur les usages du Parc, tenue au Far Hills en novembre dernier, les responsables de la consultation ont semblé utiliser le statut de réserve naturelle pour réduire la place du vélo de montagne dans le Parc et « tasser » le vélo d'hiver. Faire davantage la promotion de la conservation constitue une orientation louable et nécessaire. Mais il faut se rappeler qu'une réserve naturelle n'est pas une réserve écologique.

Dans le cas d'une réserve écologique, la fréquentation est tout simplement exclue, sauf sur autorisation ministérielle et pour des motifs de recherche ou d'éducation. Elle est ainsi définie :

« Réserve écologique : une aire constituée pour l'une des fins suivantes :

1° conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique ;

2° réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation ;

3° sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables. »

(Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel in Lois du Québec, C-61.01, chapitre I, article 2)

Quant à lui, le statut de réserve naturelle est destiné à protéger un milieu naturel d'intérêt en milieu non-gouvernemental (privé). La Loi la définit ainsi :

« Réserve naturelle : une propriété privée reconnue à ce titre en raison de l'intérêt que sa conservation présente sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager.

(Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel in Lois du Québec, C-61.01, chapitre I, article 2)

Mieux articuler la protection du Parc

Un certain développement est donc permis sur une réserve naturelle. Afin d'envisager plus sereinement dans l'avenir la protection du Parc, nous suggérons de s'inspirer du type de zonage en vigueur dans les parcs du Québec (SÉPAQ). Dans un même territoire, selon les valeurs naturelles des secteurs, ce zonage permet d'appliquer des formes de protection différenciées allant de la *préservation extrême* (aucun accès) à la *zone de services* (par exemple, un stationnement et un chalet d'accueil), en passant par quelques autres degrés de protection : *zone d'ambiance naturelle*, *de récréation intensive*, *de préservation*.

3.6 – Voir plus grand que le Parc

Lors des rencontres, quelques-uns – les mieux informés et expérimentés dans l'offre de plein air, une des richesses humaines de Val-David et de Val-Morin – nous ont invités à voir plus grand que le Parc que nous connaissons. D'une part, ils constatent la relative exigüité du territoire actuel du Parc et sa fréquentation croissante. D'autre part, ils mettent en lumière l'importance du réseau de sentiers qui entourent le Parc, témoins du passé, mais aussi de la vogue de la randonnée en sentiers.¹

Au cours des dernières années, des citoyens généreux ont consenti à vendre ou à donner une part de leur propriété, notamment par l'entremise du Club de plein air de Val-David. Ainsi, le Parc n'a jamais cessé de s'agrandir, tant par son périmètre que par le réseau des sentiers connectant le Parc à d'autres destinations régionales. Il importe de poursuivre cette démarche lors de la conception du plan directeur. Il faut prendre en compte toutes les ressources et offres de plein air présentes sur le territoire, les reconnaître, les protéger et dans la mesure du possible, les supporter. Nous ne serions

pas surpris de voir de nouveaux secteurs de parc apparaître ; ils pourraient ne pas être contigus au Parc actuel et même avoir leurs propres usages.

Autour de nous, les formules qui invitent à voir plus loin que les zones spécialement identifiées comme parc sont en plein développement. Les 10 municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont ajouté un nouveau critère de décision en matière d'aménagement : « telle décision favorise-t-elle le plein air sur notre territoire ? Pourrait-elle nuire à l'accès et à la protection des sentiers ? » Ces municipalités ont même créé un organisme qu'elles financent, la SOPAIR , Société pour le plein air qui pourrait nous inspirer et des liens de collaboration pourraient être tissés. La SOPAIR a pour mandat d'assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Elle possède aussi une expertise sur l'entretien des sentiers, qui malgré les bons efforts actuels fait défaut pour les sentiers à l'intérieur de notre Parc.

La municipalité de Saint-Donat, dans la région voisine, s'est récemment déclarée « parc naturel habité » sur la totalité de son territoire ! Une décision probablement inspirée du concept de « parc naturel régional », désormais répandu en France. On y trouve tout un mouvement de promotion de ces parcs naturel habités. Ce concept est utilisé couramment comme véhicule d'intégration de tout ce qu'une région peut offrir, en plein air, comme en culture.

¹ La randonnée pédestre en nature, la raquette et le vélo trônent en haut de toutes les activités de loisir, avec des scores de 39 (randonnée pédestre) à 40% (vélo) de la population québécoise qui les pratique. « Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air », Chaire de tourisme Transat ESG-UQAM, Rapport final octobre 2017).

3.7 – Changements climatiques

Coup de semonce

La saison hivernale 2017 – 2018 nous sert un avertissement : le froid extrême, puis le réchauffement et son cortège de fonte et de verglas auront nui à la saison de ski de fond. Les climatologues nous prédisent depuis déjà un moment ce type d'instabilité. Il y a déjà des conséquences à en tirer pour la gouvernance du Parc. La question a été abordée par certains des citoyens qui ont pris la parole. Adapter l'offre à ces transformations, revoir les méthodes d'entretien, développer de nouvelles activités susceptibles d'être pratiquées et d'attirer des gens en tout temps : autant de défis qu'il faut aborder avec une grande ouverture d'esprit et nécessairement dans le cadre d'une gestion unifiée.

Évolution du Parc régional de Val-David – Val-Morin

Par son histoire, le Parc régional de Val-David – Val-Morin a d'abord été un lieu d'escalade de rocher (et, pour une part, d'escalade de glace) et de ski de randonnée. C'est la marque historique de la

Fédération québécoise de la montagne et du Club de plein air de Val-David, les promoteurs initiaux du Parc. Plus récemment, des sentiers de raquette ont fait leur apparition : ils sont très populaires. Depuis les années '90, les amateurs de vélo de montagne sont présents dans le Parc et souhaitent l'être davantage.

Au-delà des aléas du climat, le besoin de fréquenter la nature, lui, pourtant, se maintient, année après année. Il nous faut donc continuer de mobiliser les ressources du Parc pour y répondre. C'est une question de santé, d'éducation, d'équilibre personnel. C'est aussi une question de rentrée de fonds pour le Parc et d'équilibre budgétaire.

On comprendra que la question des changements climatiques et celle de l'évolution des formes de la demande plein air sont fortement liées aux questions de vision, de mission, d'orientations stratégiques, d'un plan directeur à établir, pour lesquels nous avons fait des propositions dans la section 2 de notre rapport.

Dans cette démarche proposée, l'avenir du Parc mériterait d'être regardé sous deux éclairages particuliers. Premièrement, celui des données récentes de pratique des activités de plein air, de leur impact social et économique. Puis, deuxièmement, selon le point de vue historique de l'animation de plein air et des modèles de pratique développés pour faire face aux variations traditionnelles du climat.

Premièrement : les données récentes sur la pratique des activités physiques de plein air au Québec

Cette enquête récente et très élaborée, la 1^{re} du genre, fait ressortir des faits déterminants pour ceux qui planifient des lieux de plein air. Parmi les plus significatifs, il y a :

(a) la domination absolue de trois activités : le vélo, la randonnée pédestre et la raquette. Respectivement, 40%, 39% et 23% des Québécois les pratiquent. Toute autre forme d'activité de plein air arrive loin derrière : le canot (17%), le kayak (13%), le ski de fond (13%), la randonnée équestre (12%) ; toutes les autres – le total des activités recensées est de 32 – vont de 9% à moins de 1%.¹

¹ « Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air », Chaire de tourisme Transat ESG-UQAM, Rapport final octobre 2017

Toutes ces activités, même les moins populaires ont cependant leur valeur, puisque prises ensemble, ces activités ont un impact sociétal majeur, notamment sur la santé physique et mentale (note de bas de page – Avis sur le plein air, MÉES 2017). Mais la plus grande surprise de l'étude citée plus haut est que leur impact économique domine le paysage récréatif. Évalué à 2,2 milliards\$ d'impact économique annuel et responsable de 30 800 emplois au Québec, le secteur des activités physiques de plein air dépasse celui de la chasse et de la pêche, du ski alpin et du golf, pour le nombre d'emplois, l'impact économique global et les revenus fiscaux des gouvernements.¹

(b) les motifs de la pratique

Le motif principal n'est pas la démarche volontaire de performer ou de se mettre en forme physiquement, mais s'exprime principalement de deux manières : (1) le désir de se déplacer dans la nature, entouré de beauté et (2) le plaisir de pratiquer une activité en famille (31%), entre amis (22%) ou en groupe (32%). La mise en forme arrive en troisième.²

Le plein air a donc une grande valeur économique et sociale. Et le positionnement futur de notre Parc

à cet égard est d'une importance capitale pour nos communautés.

Deuxièmement : la tradition d'animation des lieux de plein air

Le grand apport des bases de plein air et des camps de vacances est celui d'une forme d'animation adaptée au climat du Québec qui est changeant, facilement froid, même en été, nos forêts sont sujettes aux pluies fréquentes. Cette tradition d'animation, depuis toujours extrêmement attentive aux changements du temps, met depuis longtemps à profit des connaissances très variées du milieu naturel parmi le personnel d'animation et de gestion. Lorsque le temps n'est pas propice à une sortie en ski, ou à la voile, ou même à se baigner, on propose aux visiteurs une gamme de nouveautés adaptées à chacune des saisons : techniques de survie, identification de la végétation, sortie aux champignons, initiation à la carte et boussole, sortie d'identification des oiseaux ou des batraciens, initiation à la prévision météo, une foule de techniques artisanales ou même de création artistique, etc. Des conférences de voyageurs et des films sur le plein air pourraient aussi être présentés.

Place du vélo, changements climatiques, déclin relatif du ski de fond, ascension de la raquette, sont autant d'occasions de revoir l'offre de services et de l'élargir dans l'esprit du plein air, en y incluant la connaissance de la nature. Actuellement, les soirées aux flambeaux sont un immense succès, par contre, les activités orientées vers la connaissance de la nature, malgré de réels efforts ne semblent pas obtenir le succès espéré. Ce n'est pas nécessairement une raison pour ne pas aller dans cette direction.

¹ Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air. – Rapport final, Rapport préparé par la Chaire de tourisme Transat, ESG UQAM, Rapport final octobre 2017, 189 pages, page 173.

² Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air. –, Rapport préparé par la Chaire de tourisme Transat, ESG UQAM, Rapport final, octobre 2017, 189 pages, p. 17.

Il y a des organisations au Québec qui réussissent à proposer ce type d'activités orientées vers la connaissance ou vers une utilisation différente du milieu naturel. Il pourrait être intéressant de les inviter à examiner et proposer de nouvelles avenues. L'organisme GUEPE est de ceux-là. Partis d'une approche plus classique de découverte du milieu naturel dans un parc-nature de Montréal, ses membres en sont maintenant à proposer des programmes d'animation complets dans plusieurs sites régionaux où ils associent découverte de la nature et activités classiques de plein air. On pourrait par exemple commencer par les camps de jour de l'été 2018, dont les animateurs seraient formés d'avance par le personnel de GUEPE.

3.8 – Pistes pour une entente tripartite

L'appui à une délégation de la gouvernance vers une entité autre que les municipalités a été appuyée par les interventions des citoyens lors de l'assemblée du 16 novembre. Des craintes légitimes ont cependant été formulées. Et la récente confrontation entre les élus de Val-Morin et le conseil d'administration de la Société du Parc régional Val-David / Val-Morin, secteur Far Hills donne une

forme concrète à ces inquiétudes. Que peut-on faire quand ça va mal ? Cette section évoque des pistes qui pourraient être considérées lors de la conception de l'entente.

La préparation, la qualité et les détails de l'entente entre les deux municipalités et avec l'entité délégataire est la clé du succès d'une gouvernance déléguée ou du réajustement de cette gouvernance en cas de problèmes. Noter qu'en théorie, l'interface entre les deux municipalités est tout autant à risque que celle de leurs rapports avec l'entité délégataire.

Comme nous le soulignons dans la section 2 du rapport, il est essentiel que les deux conseils municipaux soient d'abord sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne les motifs pour aller vers une administration unifiée du Parc. Par la suite, au cours de la période de planification, il importera de ne pas négliger la dimension de collaboration intermunicipale dans les orientations du Parc.

En ce qui concerne le rapport des municipalités et de l'entité délégataire, il nous semble que la base de l'entente est que :

- en tant que mandataire des municipalités, l'entité délégataire reçoit la responsabilité de la gestion du Parc et celle de la mise en œuvre pluriannuelle du plan directeur et du plan d'action.
- Avec le passage du temps, les orientations et le plan directeur devront subir des modifications. Il reviendra principalement au conseil de l'entité délégataire d'élaborer ces modifications et de les justifier. Pour entrer en vigueur, elles devront être approuvées par les deux conseils municipaux.
- en tant que propriétaires du Parc, les municipalités décident de l'orientation du Parc, en approuvant les documents de planification ou les propositions de l'entité délégataire pour les modifier. Puisque ces orientations ont nécessairement des impacts dans le temps et exigent habituellement des changements au plan d'action, il devrait être convenu que de telles modifications ne sont faites qu'après des périodes assez longues d'opération, par exemple, aux 5 ans. Au nom des citoyens, les municipalités exercent aussi une surveillance sur la gestion des actifs du Parc et sur sa bonne santé financière, par le moyen de rapports périodiques de l'entité délégataire.

(a) Rôle des six documents de planification déjà décrits :

Au point de départ – lors de la première convention – ces documents :

- sont le premier point de référence de la collaboration entre les deux municipalités ;
- et le sont également pour leurs relations respectives avec l'entité délégataire ;
- font l'objet d'une approbation formelle par les conseils municipaux ;
- doivent contenir des livrables précis, qui sont aussi le premier fondement de clauses de rappel à insérer dans l'entente.

En cours de route, ces documents de planification :

- sont sujets à des mises à jour périodiques. Ces mises à jour peuvent être proposées par l'une ou l'autre des parties ;
- mais pour un certain nombre de points précis, leur modification est réservée aux municipalités. Ces points devraient être précisés au terme du processus de planification proposé

(b) Clauses importantes de l'entente, pour la reddition de compte et le contrôle municipal sur la bonne conduite des opérations par l'entité délégataire :

- la réalisation effective de certains projets et livrables figurant nommément au plan d'action ;
- la production d'un document annuel de reddition de compte sur les points suivants :

Au plan des activités et des ressources non financières :

- Données de fréquentation
- Progression ou diminution de certaines activités
- Progrès dans la réalisation des projets identifiés comme livrables obligatoires et justification
- Rapport d'inspection selon le calendrier annuel ou pluriannuel des objets de maintenance
- Audit environnemental (en fonction d'objectifs précisés dans le plan directeur et en relation avec le plan approuvé par le MDDELCC lors de l'obtention du statut de réserve naturelle)
- Portrait de la participation des citoyens à la gouvernance.
- Bilan des incidents impliquant la sécurité
- Évolution de la qualification, de la formation du personnel, du climat de travail

Au plan financier :

- Bilan financier vérifié
- État des contributions financières par des tiers
- Des états des résultats à période fixe au cours de l'année, accompagnés de d'autres données : liquidités, encaisses, comptes à payer, comptes à recevoir (au moins pour les deux premières années d'opération).

(c) Motifs de résiliation de l'entente avec le délégataire

- Non-respect des éléments prescrits spécifiquement par les documents de planification
- Modification non-autorisée des orientations du Parc
- Déficit opérationnel dépassant un pourcentage prédéterminé de la prévision budgétaire (équilibrée)
- Mésentente persistante au sein du conseil d'administration.
- Violation répétée des règlements du conseil d'administration

3.9 Notes sur les formules de gouvernance

Le comité d'accompagnement a opté pour ne pas proposer dès maintenant une forme technique et légale pour l'entité délégataire. Ce choix se fonde sur la conviction acquise par le comité qu'il fallait d'abord passer par une étape de planification qui permette de former progressivement et collectivement l'option la meilleure. Pour le comité, c'est la condition d'un bon choix de la forme de délégation, tout autant que d'un appui de la part des citoyens à ce choix.

Certains aspects qui conditionneront ce choix ont toutefois émergé de nos échanges. Ce sont les suivants :

(a) La demande répétée des citoyens de participer à la gouvernance du Parc

Considérant la culture de Val-David, qui porte les citoyens à s'engager dans les affaires communautaires ; considérant également les nombreuses interventions des citoyens sur cette question lors des rencontres récentes sur le Parc, il ressort clairement que la formule retenue devra faire une large place aux citoyens, à tous les échelons de la gouvernance.

(b) Le fait que les municipalités soient propriétaires du Parc

Le Parc appartient aux deux municipalités et elles en ont encore pour plusieurs décennies à payer une dette importante pour cet investissement. À cause de ce contexte, le ministère des Affaires municipales du Québec doit garder un œil sur la manière dont nos deux villages gèrent leurs actifs et selon un expert consulté, ce ministère ne serait pas indifférent à la formule qui sera retenue.

(c) L'idée que les élus devraient être présents au conseil d'administration, mais de manière très minoritaire

Si une organisation confie la gestion d'un projet ou d'un bien à une autre organisation, ce devrait être pour la mettre en situation de faire mieux qu'elle. Doubler l'organisation municipale par une autre avec les mêmes dirigeants politiques ne peut pas constituer un choix rationnel. Par la délégation, on souhaite généralement attirer à la barre des personnes compétentes, motivées par le défi de faire progresser une organisation. En général, ces personnes voudront qu'on leur fasse confiance et qu'on leur laisse une bonne marge de manœuvre.

Il existe aussi une raison juridique pour ne pas donner une majorité aux élus à des conseils d'administration d'organismes délégataires. Ces derniers jours, le vérificateur général de la Ville de Montréal l'a portée à l'attention publique ; (note de bas de page : il s'agissait en l'occurrence de la présence d'élus au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de l'arrondissement d'Anjou) lorsqu'une personne siège au conseil d'administration d'une entreprise (les sociétés paramunicipales, les OBNL sont des entreprises au sens de la Loi,) sa loyauté doit être uniquement portée à cette entreprise quand elle y siège. Et non pas à l'instance qui l'y a nommée. Autrement, elle se place en conflit d'intérêt. C'est pour cette raison que certains préfèrent qu'un élu siégeant à un conseil d'administration n'y participe qu'à titre d'observateur.

(d) La question du mode de désignation de citoyens à l'instance dirigeante de l'entité délégataire est délicate

Il y a lieu de se prémunir contre le « paquetage » des assemblées lorsque l'on procède exclusivement par élection en assemblée générale des membres. Une solution peut être d'établir des catégories de sièges au CA, dans les règlements généraux. On peut penser aux deux provenances municipales, à la place des jeunes, à de représentants des familles, etc. Ces formules ont aussi des limites puisqu'on peut en venir à choisir le milieu d'origine ou l'âge ou le statut civil (situation familiale ou pas) plutôt que la compétence.

La désignation d'une partie des membres d'un conseil d'administration par le conseil municipal peut renforcer cet effet de « présence parce que telle personne est jeune, parent d'enfants, etc. ». En plus, elle ouvre la porte au remplacement sans autre motif que « le bon vouloir », tout particulièrement après une élection.

L'important est de ne pas perdre de vue l'objectif : une gouvernance représentative, mais surtout compétente, engagée et imaginative.

Le bras de fer récent qui a opposé la municipalité de Val-Morin et le conseil d'administration de la Société du parc régional Val-David / Val-Morin doit nous aider à prévoir la possibilité de ce type de conflit. L'entité délégataire doit pouvoir tenir compte des intérêts de tous les membres ou citoyens intéressés. Elle ne doit pas s'aventurer dans le champ de la politique partisane. D'où l'importance d'avoir des lettres patentes, des règlements généraux ainsi que des documents d'orientation (vision, mission, plan directeur, etc.), ainsi qu'une convention (entente) incluant des clauses de rappel, des documents clairs et assez détaillés.

Un membership citoyen : utilité et modalités d'adhésion

La constitution d'un membership est la manière la plus simple d'inviter les gens à signifier leur intérêt pour le Parc et, en retour, à soutenir leur participation comme bénévoles. Compte tenu du fait que l'entité délégataire prévoira fort probablement la présence de citoyens au sein de son organe de direction, la constitution d'un membership d'adhésion volontaire et gratuit pour les citoyens des deux municipalités paraît la formule plus simple, qu'il y ait élection ou pas. Un membership important et engagé pour le Parc peut susciter une bonne participation à l'élection des dirigeants et une garantie de qualité des personnes élues. Il est certain que le contraire mettrait l'organisation à risque.

ANNEXES

- A1 - Rapport intérimaire du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du Parc VD-VM
- A2 - Le mandat du comité d'accompagnement (résolution du conseil municipal) et compte rendu des réunions du comité
- A3 – Invitation et synthèses des interventions des citoyens : 16 novembre, courriels, 8 décembre
- A4 - L'article sur la rencontre du 16 novembre 2017 paru dans L'Information du Nord
- A5 - Questions relevées lors de la consultation du 23 août 2017
- A6 - Répartition de la dette du Parc régional VD-VM (point 3.2)
- A7- Conversations avec des personnes ressources

Annexe 1-

Rapport intérimaire du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du Parc VD-VM

Val-David, le 18 janvier 2018
Madame Kathy Poulin, Mairesse
Monsieur Guy Séguin, Conseiller en charge du dossier du Parc
Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, QC J0T 2N0

Objet : rapport intérimaire du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du Parc VD-VM

Madame la Mairesse, Monsieur le Conseiller,

Le comité d'accompagnement nommé par le conseil municipal de Val-David en septembre 2017, vous remet un bref rapport intérimaire sur la gouvernance du Parc régional de Val-David-Val-Morin. Nous poursuivons actuellement nos réflexions sur plusieurs autres aspects de cette gouvernance et nous engageons à vous remettre un rapport final au plus tard le 3 mars prochain, ce qui terminera notre mandat.

Notre comité a tenu des rencontres d'écoute des citoyens et a créé un lien internet sur les questions de gouvernance du Parc. Nous avons constaté que les citoyens appuient massivement l'idée d'une gestion unifiée des deux secteurs du Parc, sous l'autorité d'un gestionnaire unique. C'est le premier et le plus important constat que nous faisons.

Déjà cependant, nos travaux confirment que le premier geste à poser est la production d'un plan de développement commun aux deux municipalités, un plan comportant une vision partagée du Parc, une stratégie de développement à moyen terme (plan stratégique) et un plan d'action. Ce plan devrait inclure également un cadre budgétaire de même portée. Ce travail doit précéder la recommandation et le choix d'une forme de gouvernance.

Compte tenu de la volonté des conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin d'aller de l'avant rapidement vers une gestion unifiée du Parc; et considérant l'importance d'élaborer conjointement avec Val-Morin les prochaines étapes, **nous vous faisons les recommandations suivantes :**

1- Que les deux municipalités de Val-David et de Val-Morin s'entendent pour créer au plus tôt un comité provisoire et pour y nommer conjointement un nombre suffisant de personnes compétentes en qui ils mettent leur confiance, sans s'obliger à une représentation paritaire des deux municipalités.

2- Que ce comité soit mandaté pour produire dans un délai à déterminer un plan de développement qui comporte : un document sur une vision partagée du Parc, un exercice de planification stratégique permettant d'adopter une stratégie de développement, un plan d'action et un cadre budgétaire de moyen terme.

3- Que ce comité s'appuie sur les résultats de ce plan de développement, et sur une analyse plus approfondie des possibilités, pour recommander la forme de gouvernance de l'entité unifiée.

4- Que les deux municipalités enclenchent rapidement l'embauche d'un ou une gestionnaire de projet pour coordonner les travaux du comité provisoire.

5- Qu'à la réception des recommandations du comité dont nous suggérons la formation, les municipalités tiennent une consultation des citoyens des deux municipalités sur les documents du plan de développement et sur la forme de gouvernance. Et les ajustent en conséquence.

6- Que le ou la gestionnaire de projet puisse recevoir des deux maires le mandat de recommander et d'aider à la mise en place d'actions nous rapprochant pas à pas de la gestion unifiée tout en maintenant les deux modèles de gouvernance actuels jusqu'aux décisions finales.

7- Qu'une somme conséquente soit réservée par les deux municipalités, conjointement, pour réaliser les travaux du comité provisoire. Ces travaux sont entre autres : la réalisation d'un plan stratégique et de sa vision, le plan d'action, le programme de dotation et le cadre budgétaire équilibré, tous ces documents visant le moyen terme.

8- Qu'à l'exception du ou de la gestionnaire engagé(e) à cette fin, les membres du comité provisoire ne reçoivent aucune rémunération, sauf pour les dépenses de déplacement, si requis. Les membres du comité d'accompagnement seront heureux de partager avec ceux du comité provisoire le fruit de leurs recherches et rencontres.

Avec l'espoir que cela vous permette d'avancer les discussions avec Val-Morin, sans attendre la réception de notre rapport final.

Les membres du comité d'accompagnement :

Suzanne Arbique

Pierre Bélec

Élisabeth Gibeau

Stéphan Schwab

Myriam Tison

En l'absence de François Dufort, actuellement en voyage

Annexe 2-

Le mandat du comité d'accompagnement (résolution du conseil municipal) et comptes rendus des réunions du comité

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 septembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse Nicole Davidson

Madame la conseillère Kathy Poulin (District 1)

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque (District 2)

Monsieur le conseiller Denis Charlebois (District 3)

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair (District 4)

Monsieur le conseiller Alain Tousignant (District 5)

Madame la conseillère Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux Directeur général et secrétaire-trésorier

Me Marie-Pier Pharand Directrice des affaires juridiques et greffière

Madame Julie Duval Directrice des communications et assistante à la direction générale

AUTORISATION - CRÉATION D'UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT - GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE les questions d'une gestion intégrée du Parc régional de Val-David-Val-Morin sont posées depuis sa fondation;

ATTENDU la volonté exprimée par les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin à cet égard;

ATTENDU les recommandations déposées par le comité de travail sur la gestion unifiée du Parc régional de Val-David-Val-Morin;

ATTENDU les besoins de précisions et de clarifications exprimés lors de la rencontre d'informations tenue le 23 août 2017 au chalet Far Hills;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée un comité d'accompagnement afin de poursuivre la réflexion quant aux moyens et aux exigences de la gestion unifiée du parc régional à partir, entre autre, des recommandations du comité de travail;

QUE ce comité d'accompagnement fasse rapport au conseil municipal au plus tard le 1er décembre 2017;

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour y siéger, à savoir:

- M. Pierre Bélec;
- M. Olivier Gervais;
- M. Stéphane Schwab;
- M. François Dufort;
- Mme Myriam Tison;
- Mme Suzanne Arbique; et
- Mme Elizabeth Gibeau.

17-09-292

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate Greffière
Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

Copie certifiée conforme à l'original

Marie-Pier Pharand, avocate Greffière
Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe
Date: 14 septembre 2017

Résumé – Rencontre de démarrage du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du Parc régional tenue le lundi 25 sept. 2017 à 19h à la mairie de Val-David.

Présences :

Olivier Gervais, Suzanne Arbique, Stephan Schwab, Myriam Tison, Élisabeth Gibeau, François Dufort

Bernard Généreux, directeur général de la Municipalité anime cette première rencontre.

À partir du mandat confié par le conseil municipal dans sa résolution du 12 septembre 2017, le comité tient à faire le point sur sa compréhension du mandat.

Rapidement, l'enjeu d'une consultation sur le modèle de gouvernance à retenir fait objet de discussion et de consensus. Comment rassurer les citoyens par rapport à cet enjeu.

Après échange et tour de table, le préalable à une gestion unifiée fait également consensus parmi les membres présents. Le comité convient de s'annoncer comme a priori favorable à une gestion unifiée.

Dans un deuxième temps, les membres s'entendent sur la pertinence de bien préparer la consultation que l'on convient de tenir après la période électorale (mi-novembre).

Le comité souhaite également qu'une ressource externe soit désignée pour la prise de notes et faire les comptes rendus des rencontres.

Bernard Généreux fait un appel à tous pour identifier cette ressource et fera également des démarches en ce sens. De plus, si le comité avait besoin de faire appel ponctuellement à des experts externe, ces frais seraient assumés par la municipalité.

Afin que les membres puissent avoir une connaissance commune des enjeux du parc, les documents suivants seront transmis :

1. le rapport du comité de travail Val-David/Val-Morin et ses annexes a déjà été transmis
2. le plan directeur
3. PPT de la présentation du 23 août (Far Hills)
4. la Fiducie foncière
5. la réserve naturelle
6. la synthèse des questions soulevées le 23 août
7. Résolution portant sur la création du comité d'accompagnement sur la gestion unifiée du Parc régional

En conclusion de cette première rencontre, on détermine que la prochaine rencontre fixée le 13 octobre 13h30 à la mairie portera essentiellement sur la préparation de la consultation publique projetée à la mi-novembre.

Levée de l'assemblée 22h.

Bernard Généreux.

**Gestion unifiée du Parc régional Comité de travail –
Secteur Dufresne
Vendredi 13 octobre 2017**

Présences : Pierre Bélec Olivier Gervais Suzanne Arbique Myriam Tison François Dufort Stéphan Schwab
Élisabeth Gibeau Mme Tison anime la séance de travail.

Pierre Bélec se présente, adjoint à la direction générale pour la ville de Montréal. Il a participé à la rédaction de plusieurs politiques. Il a aussi écrit un livre sur le plein air en collaboration avec Paul Larue.
2 objectifs de la rencontre :

- Préparation de la consultation publique (rencontre citoyenne)
- Défis de gouvernance

Relecture du compte rendu de la dernière réunion par M. Dufort. Une rencontre citoyenne est mise de l'avant dans l'objectif de bien orienter le comité dans sa réflexion sur la gestion unifiée du Parc. Le dialogue avec les citoyens permettra de déterminer les attentes et les grandes orientations dont le comité de travail devra tenir compte dans ses propositions.

Il est proposé de recueillir les suggestions sur différentes orientations/thèmes proposées.

Recueillir les préoccupations des citoyens.

Faire en sorte que les citoyens se sentent impliqués dans le processus.

Il est proposé de mettre en place un outil de communication afin que les gens silencieux puissent

s'exprimer : une adresse courriel et/ou une page Internet.

Il serait pertinent de revenir avec la série de questions qui ont été posées le 23 août au chalet Far Hills.

Il faut trouver une façon d'obtenir un dialogue positif.

Il faut que les motifs de la rencontre soient très clairs.

Le défi n'est pas de réentendre les mêmes questions et commentaires du 23 août.

Il sera important d'expliquer le processus du comité de travail.

Rassurer les citoyens que le comité revienne avec des propositions. Le processus est sérieux et fondé.

Proposition du déroulement de la rencontre citoyenne :

- Présenter le comité, sa constitution, son mandat, son processus
- Disponibilités des documents sur le site de la municipalité
- Présentation d'une adresse courriel pour que les gens s'expriment
- Lancer des questions sur des sujets pour orienter les discussions 3 blocs de discussion proposés :
- Mode de gouvernance
- Financement et répartition du déficit
- Gestion déléguée
- Vision court terme et long terme Val-Morin a fait une dizaine de consultations publiques avant d'aller vers un OBNL.

Lettre d'invitation : Présenter le comité

- Mettre l'accent sur l'objectif de la consultation qui est d'écouter
- C'est une Rencontre d'écoute / Rencontre citoyenne
- Facebook Life sur une page

Date de la consultation : - Jeudi 16 novembre en soirée - Salle communautaire (église), 2490, rue de l'église (la salle est réservée) - 19 h à 21 h 30 L'invitation de la rencontre citoyenne sera rédigée par Élisabeth Gibeau. Julie Duval publicisera l'invitation sur le bulletin courriel du 27 oct., sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

Défis de gouvernance : Qu'est-ce qu'une bonne gouvernance? Quelles sont les visions communes? La question environnementale est importante

- Val-Morin vient de publier une étude environnementale.

Modèle de gestion municipale et le modèle par une gestion collective qui repose sur un organisme qui serait appuyé par la municipalité. Sopair : Société de plein air de la MRC des Pays d'en haut

Il serait pertinent d'avoir un Sopair dans les Hautes-Laurentides.

Qu'est-ce qui garantit que le contribuable sera entendu par les gestionnaires d'un modèle de gestion OBNL, coopérative ou autre?

Comment s'assure-t-on que le nouveau mode de gestion soit à l'écoute du citoyen contribuable?

Un modèle démocratique qui favorise la croissance est souhaité.

Il est souhaité que la municipalité ait un droit de regard sur les finances de l'entité. Pas une seule fois par année. Les membres du CA de cette entité devraient être représentés par des gens de chaque tranche...exemple : payeur de taxe, utilisateur du parc, représentant de la municipalité, etc.

Une entité qui n'est pas autonome complètement... c'est-à-dire qui gère l'administration sous les orientations données par les citoyens et les élus.

Pivot important, c'est le directeur de Parc. Le statut de Réserve naturelle n'empêche pas le développement du Parc.

Prochaine rencontre 23 octobre : 19 h La mairie n'est pas disponible en soirée pour les groupes externes – aucun employé sur place pour fermer la mairie. Une autre salle a été réservée pour vous... Pavillon Maurice-Monty 2494, rue de l'Église (au 2e étage) Important : Il faut aller chercher la clef au service des Loisirs AVANT 16 h 30 Porte sur le côté de la salle communautaire (église), au 2490, rue de l'Église

Objectif : organiser la consultation citoyenne Si le temps le permet... poursuite de la discussion sur les défis de gouvernance

Lise Nantel
secrétaire

GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL

Comité de travail – Secteur Dufresne

Lundi, 23 octobre 2017

Présences :

Suzanne Arbique
Pierre Bélec
François Dufort
Olivier Gervais
Élisabeth Gibeau
Stéphan Schwab
Myriam Tison

Myriam Tison anime la rencontre.
Lise Nantel assume le secrétariat.

Objectif de la rencontre

- Finaliser la préparation de la rencontre de consultation publique.

Le comité fait consensus sur l'importance de permettre, lors de cette consultation, l'expression la plus large possible de toutes les opinions sur l'objet de la consultation. Dans cette perspective, le comité s'exprimera le moins possible afin de laisser le plus de temps possible à la parole des personnes présentes, le comité étant à l'écoute et la compréhension des opinions exprimées.

Il est entendu que le résultat de cette consultation publique ne lie pas le comité.

Après discussion, il est convenu des points suivants.

Date et lieu

Le 16 novembre 2017 de 19h à 21h
Salle communautaire de Val-David.

DÉROULEMENT

1. Présidence de la rencontre : Stephan Schwab
2. Présentation des membres du comité
3. Présentation du mandat du comité et du contexte dans lequel il se situe par François Dufort. (15 minutes)
4. Présentation de l'objectif et du fonctionnement de la rencontre par le président
 - > Recueillir les opinions des citoyens, citoyennes de Val-David sur le sujet;
 - > Tour de parole au micro : s'identifier et lieu de résidence
 - > Intervention de 2 minutes
 - > Priorité aux personnes de Val-David s'il y a lieu.
1. Parole aux citoyens, citoyennes sur les questions liées à la gouvernance du Parc :
 - > Quel est le meilleur mode de gouvernance pour le secteur Dufresne de notre Parc régional? Une gestion municipale ? Une gestion déléguée ?
 - > Comment développer avec Val-Morin un partenariat renforcé qui serait davantage bénéfique aux citoyens, citoyennes ainsi qu'aux personnes qui l'utilisent ?
 - > Comment rêvons-nous notre Parc ? Comment l'imaginons-nous dans 10 ans, dans 20 ans pour nous, nos enfants et petits-enfants ?

LOGISTIQUES & DISTRIBUTION DES TÂCHES

Disposition de la salle (Olivier Gervais en lien avec la municipalité)

- > Chaises en rangée
- > Table en avant pour les membres du comité (non sur l'estrade)
- > 1 micro dans la salle
- > 1 micro pour le président
- > (si besoin d'espace supplémentaire, la table du comité sera déplacée sur l'estrade)

Rôles et fonctions :

Président d'assemblée	Stephan Schwab
Assistant au président	Pierre Bélec
Synthèse	Élizabeth Gibeau
Prise de notes	Myriam Tison et François Dufort

Invitation : Responsable Suzanne Arbique.

Qui : Les personnes de Val-David

Contenu : Contexte de la consultation
Sujets discutés

Lieu : Salle communautaire
Courriel

Diffusion : Infolettre de Val-David (via B.Généreux)
Bulletin courriel de la Municipalité (Julie Duval)
Les journaux Ski-se-Dit et l'Information du Nord

Invitations spécifiques :

Après échange, il est convenu que les groupes/organismes utilisateurs du Parc soient invités spécifiquement via les membres du comité selon les contacts de chacun mais au nom du comité.

Si des organismes demandent une rencontre particulière, on leur suggérera de nous soumettre leur position par écrit, le comité ne disposant pas du temps pour ces rencontres.

Facebook :

Il est convenu de laisser tomber cette option étant donné qu'aucun membre ne dispose d'assez de temps pour en assurer le suivi.

Adresse courriel :

Création de l'adresse courriel : Suzanne Arbique assumera cette tâche.

Nom : comitegestionunifieevd@gmail.com
avec auto-réponse spécifiant que le comité ne répondra à aucun courriel mais qu'il s'engage à tous les lire.

Le mot de passe sera envoyé à tous les membres du comité pour que chacun puisse y avoir accès.

On s'assure qu'au moins une personne s'engage à lire tous les courriels reçus. : Pierre Bélec accepte cette tâche.

Prochaine rencontre : 27 novembre à 19h.

Myriam Tison demandera à Julie Duval de réserver la même salle.

Si besoin de se parler avant cette date, se communiquer par courriel.

Lise Nantel
Secrétaire

GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL
Comité de travail – Secteur Dufresne
Vendredi le 10 novembre 2017

Présences :

Suzanne Arbique
Pierre Bélec
François Dufort
Élisabeth Gibeau
Stéphan Schwab
Myriam Tison

Myriam Tison anime la rencontre.
Lise Nantel assume le secrétariat.

Démission

Monsieur Olivier Gervais nous a informés de sa démission du Comité pour raisons personnelles.

Objectif de la rencontre

Finaliser le déroulement de la rencontre de consultation publique.

Pierre Bélec nous a proposé un montage PowerPoint pour faciliter l'animation de la rencontre et concentrer les interventions sur les objectifs visés. Le Comité apprécie cette proposition et en analyse le contenu, ce qui permet un exercice intéressant pour la préparation de la rencontre.

À partir des commentaires, des changements sont proposés aux diverses diapositives et Pierre Bélec s'engage à les modifier en conséquence. Le logo de la Municipalité sera ajouté comme fond d'écran et si possible la présentation visuelle sera améliorée. Le document final sera envoyé à chaque membre rapidement.

Comme il est entendu que les 3 questions pourront être abordées en même temps, il n'y aura pas de période de résumé ou synthèse de fait par Elisabeth Gibeau tel que prévu.

François Dufort présentera le mandat.

Si quelqu'un veut filmer la rencontre, nous n'y voyons pas d'objection.

Le rendez-vous à la salle est à 18h30.

Autres points :

- Notre communiqué annonçant la rencontre n'a pas été diffusé par les journaux. Les membres relanceront leurs contacts afin de diffuser l'invitation le plus largement possible.
- Nous avons appris l'existence d'un Comité sur les usages du Parc et la tenue d'une rencontre publique de consultation de ce comité le 25 novembre prochain. Le président de notre rencontre, Stephan Schwab, en informera les participant-e-s et les invitera à y participer pour exprimer leurs opinions sur les usages, si désiré.

Prochaine rencontre : 27 novembre à 19h.

Suzanne Arbique demandera à Julie Duval de réserver la salle du presbytère.

Lise Nantel
Secrétaire
Saut de page

**GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL
Comité de travail – Secteur Dufresne
Lundi le 27 novembre 2017**

Présences :

Suzanne Arbique
François Dufort
Élisabeth Gibeau
Stéphan Schwab
Myriam Tison

Absence motivé : Pierre Bélec

Myriam Tison anime la rencontre.
Lise Nantel assume le secrétariat.

Ordre du jour

- 1. Rétroaction générale sur la consultation du 16 novembre**
- 2. Rétroaction sur la consultation du 23 novembre**
- 3. Prendre connaissance du résumé**
- 4. Prochaines étapes**
- 5. Prochaines réunions en considérant les disponibilités de chacun et chacune.**

1. Rétroaction générale sur la consultation du 16 novembre
Suite au tour de table où chaque membre s'est exprimé, il ressort :

Participation :

Environ 75 personnes présentes dont plusieurs nouvelles familles.

Ambiance :

Bonne ambiance, belle écoute de la salle, les gens présents démontraient un vif intérêt et beaucoup de considération pour le parc.

Déroulement :

- L'animation a été très bonne.
- Les gens se sont exprimé généralement sur les trois questions de façon respectueuse et dans le temps imparti.

Points faibles :

- L'absence des personnes ayant des visions différentes et opposées à ce qui a été exprimé.
- La faiblesse de la communication de l'invitation à la population : Les journaux ne l'ayant pas publiée.

2. Rétroaction sur la consultation du 23 novembre

Quatre personnes du comité étaient présentes à cette consultation sur l'usage du Parc.

Environ 130 personnes présentes.

Les interventions étaient axées surtout sur les attentes individuelles d'utilisation des installations du Parc.

Plusieurs ont déploré l'interprétation des données proposées et des chiffres contradictoires selon la lecture qui en est faite.

3. Prendre connaissance du résumé

Myriam Tison a rédigé le rapport de la consultation en collaboration avec François Dufort et a intégré les notes rédigées par Pierre Bélec. Ce rapport a été envoyé à chacun des membres par courriel.

Suite à donner :

- Suzanne Arbique fera une synthèse des courriels reçus pour les intégrer au rapport et enverra à chaque membre ce rapport révisé.
- Chaque membre fera la lecture et l'analyse du rapport et apportera ses commentaires pour la correction, s'il y a lieu, à la prochaine réunion.
-

Liste de communication : Suzanne Arbique dressera une liste des personnes avec leur courriel qui étaient inscrites lors de la consultation, pour fin de communication ultérieure

4. Prochaines étapes**A)Rencontre de consultation**

- Étant donné la déficience de la communication concernant l'invitation à la rencontre de consultation du 16 novembre;
- Étant donné que les personnes s'étant opposées à l'unification lors de la rencontre du 23 août n'ont pu être présente à cette rencontre;

Une autre rencontre de consultation aura lieu le 8 décembre, de 14h à 16h;

Les gens et associations ayant des points de vue différents seront invités directement par les membres du comité.

Le déroulement sera le même que lors de la rencontre du 16 novembre;

Le résultat de cette rencontre sera ajouté au rapport final de consultation.

B)Rencontre avec l'Association des Parcs régionaux;

Une rencontre sera demandée à l'Association des Parcs régionaux afin de profiter de leur connaissance et expérience.

C)Rencontre avec M. Richard Daveluy

Prévoir une rencontre avec M. Daveluy, ancien DG de la MRC, qui possède de l'information sur les principes fondateurs du parc et sur les différentes formes de gestion, information qui pourrait nous être utile.

5. Prochaines réunions en considérant les disponibilités de chacun et chacune.

Vendredi le 8 décembre de 14h à 16h pour la rencontre de consultation. Si le temps le permet après la consultation, le comité pourrait se réunir pour finaliser le rapport suite aux commentaires et ajouts de chacun, chacune.

Lise Nantel
Secrétaire

GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL
Comité de travail – Secteur Dufresne
Mercredi le 17 janvier 2018

Présences :

Suzanne Arbique
Pierre Bélec
Élisabeth Gibeau
Stéphan Schwab
Myriam Tison

Absence motivé : François Dufort

Myriam Tison anime la rencontre.
Lise Nantel assume le secrétariat.

Objectif de la rencontre :

Rapport intérimaire à présenter à la Mairesse :

Suite à la demande de la Mairesse de connaître l'état de nos travaux pour alimenter une rencontre politique entre les maires et les conseillers responsables du dossier du parc le 19 janvier prochain, le Comité s'entend pour présenter un rapport intérimaire.

Un échange sur le contenu de ce rapport intérimaire s'engage avec les différents arguments :

Réaction sur le l'ébauche du rapport soumis par Pierre et Suzanne :

- Surprise de recevoir un rapport aussi complet qui inclut constats et analyse et est considéré comme un bon départ pour alimenter la réflexion du Comité ;
- Certains n'ont pas lu ce rapport ;
- Il y a divergence sur le constat relatif à la gestion déléguée ;
- Il y a unanimité sur le constat d'une volonté d'aller vers une gestion unifiée avec un/une gestionnaire unique.

Le rapport pourrait donc partir de ce constat et proposer des étapes pour réussir une gestion unique.

Suite à ces échanges, il y a entente pour soumettre à la Mairesse un rapport intérimaire dont le contenu serait le suivant :

Bien que le Comité ne soit pas en mesure de remettre un rapport final à ce moment-ci, il peut cependant faire part de recommandations qui découlent du plus grand constat qui se dégage des consultations réalisées par le Comité qui est « la volonté d'une gestion unifiée du Parc avec un/une gestionnaire unique ». Le Comité s'engage à remettre son rapport final au plus tard le 3 mars prochain.

- Considérant l'idée dominante d'une gestion unifiée avec gestionnaire unique;
- Considérant la volonté des conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin d'aller de l'avant rapidement vers une gestion unifiée du Parc;
- Considérant l'importance d'élaborer les prochaines étapes ;

Saut de pageNous recommandons :

1. Création d'un Comité provisoire

Sa composition : Des personnes compétentes nommées conjointement par les deux municipalités en qui ils mettent leur confiance, sans s'obliger à une représentation paritaire des deux municipalités.

Le mandat du Comité provisoire serait de déterminer un plan de développement qui comporte :

- Une vision partagée du Parc;
- Un plan stratégique de développement du Parc à moyen terme (3 ans) ;
- Un plan d'action à moyen terme
- Un cadre budgétaire visant l'équilibre à moyen terme.
- Une recommandation d'une forme de gouvernance pour l'entité unifiée.

Les résultats du travail du comité devraient faire l'objet d'une consultation publique des citoyens des deux municipalités.

Cette étape est un préalable essentiel à toute décision sur la forme de gouvernance.

2. Nomination d'une ressource professionnelle provisoire :

Enclencher rapidement l'embauche d'une ressource professionnelle pertinente pour coordonner le travail du comité et mettre en branle le processus menant à la gestion unifiée;

3. Budget du comité provisoire

Que les deux municipalités, conjointement, réservent un budget conséquent significatif pour réaliser les travaux du comité provisoire. Ces travaux sont entre autres : la réalisation d'un plan stratégique et de sa vision, le plan d'action, le programme de dotation et le cadre budgétaire équilibré, tous ces documents visant le moyen terme.

Qu'à l'exception de la ressource professionnelle engagée à cette fin, les membres du comité provisoire ne reçoivent aucune rémunération, sauf pour les dépenses de déplacement, si requis.

Collaboration du Comité avec le Comité provisoire :

Signifier la disponibilité des membres du comité d'accompagnement pour collaborer et faire le pont avec le Comité provisoire.

SUIVI À FAIRE :

Pierre Bélec rédigera ce rapport intérimaire sous forme de lettre à la Mairesse suite à l'envoi des notes par Lise Nantel; Pierre enverra cette lettre à tous les membres du comité au plus tard le soir même; Pierre intégrera tous les commentaires reçus et finalisera la lettre au plus tard le 18 janvier à 12h. Élisabeth Gibeau la fera parvenir à la Mairesse à ce moment.

Lise Nantel
Secrétaire.

Note : Pour référence, ci- joint copie de la lettre officielle envoyée à la Mairesse le 18 janvier à 9h30.

GESTION UNIFIÉE DU PARC RÉGIONAL
Comité de travail – Secteur Dufresne
Vendredi le 02 février 2018

Présences :

Suzanne Arbique
Pierre Bélec
Élisabeth Gibeau
Stéphan Schwab
Myriam Tison
François Dufort

Myriam Tison anime la rencontre.
Lise Nantel assume le secrétariat.

Objectif de la rencontre : Rédaction du rapport final.

Suivi du dépôt du rapport intérimaire

Suite à certaines rumeurs, une rencontre avec des membres du comité a été demandée à la Mairesse afin de discuter des recommandations du rapport intérimaire et connaître les réactions suscitées par ce rapport.

Myriam Tison, Stéphan Schwab et Suzanne Arbique ont participé à cette rencontre avec la mairesse Kathy Poulin et le conseiller Guy Séguin.

Il est ressorti de cette rencontre que Mme Poulin s’attendait à des éléments plus concrets sur le mode de gouvernance entre autres. Les recommandations concernant un comité provisoire, la planification stratégique, etc. leur semblaient des étapes énormes et longues.
La date de remise du rapport final pour le 3 mars a été acceptée.

Processus pour s’entendre sur le contenu du rapport final

- Partir de la proposition de rapport de Pierre Bélec et Suzanne Arbique ?
- Discussion par thème ?
- Partir du rapport intérimaire ?

Un tour de table permet de préciser :

Une personne n'est pas d'accord à donner un mandat au comité provisoire d'élaborer une vision inclusive du plein air s'étendant à tous les actifs et potentiels plein air des deux territoires; il croit qu'il faut limiter le mandat à une vision concernant le Parc tout en le situant dans une vision plus large.

Une personne se dit en désaccord avec plusieurs éléments du rapport puisqu'ils n'ont pas fait l'objet de discussion du comité, entre autre la gestion déléguée. Le mode de gouvernance doit être décidé après avoir réussi une gestion unifiée, donc ne doit pas être l'objet de recommandation de la part du comité.

L'auteur de la proposition du rapport précise que ce rapport n'est qu'un outil pour discussion et qu'il est prêt à réécrire complètement le rapport suite aux décisions du comité;

Des personnes s'attendaient à ce que le comité puisse fournir une réflexion sur les différents modes de gouvernance sans nécessairement en proposer un, ce qui permettrait d'outiller les décideurs dans leur choix futur.

Le rapport pourrait énoncer les grands principes d'une bonne gouvernance, les conditions minimales de pérennité, etc.

Étant donné que la Municipalité attend notre rapport rapidement pour se mettre en action, il n'est pas possible de réfléchir sur les différents modes de gouvernance, ce qui nous amènerait à finaliser notre rapport en mai seulement.

Décision :

Considérant qu'actuellement les deux municipalités sont disposées à travailler ensemble;
Considérant que les élus de Val-David attendent notre rapport rapidement pour qu'ils puissent aller de l'avant;

Il est décidé de s'en tenir au rapport intérimaire mais en élaborant plus en détail les différentes recommandations, en ajoutant un préambule et y joignant les annexes pertinentes. (Historique du Parc, découpage de presse, compte-rendu des rencontres de consultation et du comité, etc.)

Départ de Stéphan Schwab à ce moment.

Élaboration du contenu du rapport final

À partir du rapport intérimaire déposé, les membres s'entendent sur les points suivants :

Changer le nom de Comité provisoire par «Équipe d'implantation»

Définir plus en détail ce que signifie :

- ❖ Vision unifiée du Parc dans ses limites actuelles mais en le situant dans l'ensemble du territoire; (mission, valeurs) «Pas de gestion unifiée sans vision unifiée»
- ❖ Planification stratégique (enjeux, opportunités, forces, faiblesses, menaces, etc.)

- ❖ Stratégie de développement & Plan d'action (ressources matérielles, financières, humaines, environnementales, climatiques, etc.)
- ❖ Cadre budgétaire visant l'équilibre avec contribution municipale.

Le comité poursuivra l'élaboration du rapport lors des prochaines rencontres les 16 et 23 février et Pierre Bélec commencera la rédaction des éléments décidés ce jour et les fera parvenir aux membres du comité.

Lise Nantel Secrétaire.

Annexe 3-

Invitation et synthèse des interventions des citoyens lors des réunions du 16 nov., 8 déc., et des courriels.

Comment mieux gérer le Parc ?

Citoyens de Val-David, nous aimerions vous entendre sur ce sujet.

Le Parc régional de Val-David-Val-Morin appartient aux citoyens de ces deux municipalités. Val-Morin a délégué la gestion de son secteur à un OBNL. Et nous, à Val-David, que voulons-nous pour le secteur Dufresne?

La Municipalité de Val-David a formé un comité de réflexion pour analyser la situation et lui faire des recommandations. Les gens de ce comité aimeraient vous entendre sur ce sujet. Après tout, c'est NOTRE Parc. Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer, **le jeudi 16 novembre à la salle communautaire de Val-David à compter de 19h**. Venez nous faire part de vos idées, de votre vision de la chose. Nous serons en mode écoute sur les sujets suivants : quel serait, selon vous, le meilleur mode de gouvernance pour le secteur Dufresne de notre parc régional? Une gestion municipale ? Une gestion déléguée ? Comment développer avec Val-Morin un partenariat renforcé qui serait davantage bénéfique aux citoyens ainsi qu'aux usagers ? Et finalement, comment rêvons-nous notre Parc ? Comment l'imaginons-nous dans 10 ans, dans 20 ans pour nous, nos enfants et petits-enfants ?

Nous avons aussi créé une adresse courriel qui vous permettra de vous exprimer sur ce sujet, soit parce que vous ne pouvez être des nôtres ce soir-là, soit parce qu'il vous vient de nouvelles idées, soit que vous préférez vous exprimer ainsi. Les courriels doivent être signés et indiquer la municipalité de résidence. Tous les courriels seront lus, nous nous y engageons. Le comité ne répondra à aucun courriel, car l'objectif est de permettre à chacun de faire connaître ses opinions et suggestions.

Voici l'adresse : comitegestionunifievd@gmail.com

Au plaisir de se connaître le 16 novembre ! Attention, nous débuterons à 19h pile de façon à ce que tous puissent être entendus.

Résumé de la rencontre d'écoute des Val-Davidois-ses sur la gestion unifiée du Parc tenue le jeudi 16 novembre 2017

Généralités

La rencontre s'est tenue à la salle communautaire de Val-David, à compter de 19h.

Environ 80 personnes étaient présentes, voir les inscriptions.

La rencontre était animée par Stephan Schwab, accompagné des autres membres du comité d'accompagnement : Suzanne Arbique, Pierre Bélec, François Dufort, Élisabeth Gibeau et Myriam Tison.

La nouvelle mairesse de Val-David, Kathy Poulin et deux élues étaient également présentes, de même que le directeur général de la municipalité, Bernard Généreux.

Les participants étaient invités à répondre à trois questions :

1. Quel serait le meilleur mode de gouvernance: gestion municipale ou déléguée ?
2. Comment développer avec Val-Morin un partenariat renforcé qui serait davantage bénéfique pour tous ?
3. Comment rêvons-nous notre Parc... dans 10 ans, dans 20 ans ?

Vingt-sept personnes sont intervenues, à peine quatre l'ont fait plus d'une fois. La vaste majorité étaient de Val-David, deux intervenants ayant signalé être de Val-Morin.

En début de rencontre, l'animateur a rappelé que la question des usages du parc serait traitée par un autre comité lors d'une rencontre annoncée pour le 25 novembre en avant-midi au chalet du Far Hills. L'animateur a rappelé cette consigne à certains intervenants en leur demandant d'aborder la question d'une manière plus générale s'ils voulaient en traiter.

On peut facilement affirmer que la rencontre s'est déroulée dans un climat serein, marqué par de nombreuses propositions constructives. La rencontre s'est terminée vers 21h45, toutes les personnes qui le désiraient ont eu le temps d'intervenir.

Une personne dont je n'ai pas le nom semble avoir filmé la réunion

Les interventions

1- La gestion unifiée et la délégation de gestion à une entité non-municipale

Tous les intervenants se sont prononcés ou ont traité de la question. Formellement, au moins 22 ont dit souhaiter une gestion unifiée et 21, une gestion déléguée à une entité non-municipale.

Les quelques intervenants qui n'ont pas dit explicitement qu'ils souhaitaient une gestion unifiée ou une gestion par une entité non-municipale, ont plutôt formulé des attentes du genre :

- « Un *directeur*, c'est un bien gros titre pour une tâche assez modeste ». Et un autre mentionne qu'une candidature féminine devrait être considérée favorablement ;
- il faut rechercher la meilleure solution et se doter d'une organisation bien structurée qui serait transmise toute faite au conseil d'administration unifié ;
- la municipalité nous a laissé un beau cadeau (au sens de « a fait un bon travail »)
- la reddition de compte aux municipalités sera importante.

Sur le choix entre la formule OBNL et une coopérative : plusieurs ont signifié qu'ils ne faisaient pas de distinction pour le moment entre un OBNL ou une coopérative. Un seul intervenant s'est dit opposé à la formule de coopérative, affirmant qu'elle causerait des difficultés pour les municipalités.

La formule de gestion devrait inclure une variété d'intérêts et de provenance : les pratiquants de plein air, les commerces, les municipalités (formule de la triade).

Certains ont souligné la plus grande facilité d'accès aux contributions gouvernementales pour une entité indépendante de la municipalité.

Une attention particulière doit être accordée à la qualification et à la formation du personnel. Pour ce qui est des travaux majeurs, les gestionnaires du parc devraient pouvoir compter sur les équipes des municipalités. La question du personnel syndiqué de Val-David a été brièvement abordée de même que l'article 45 du code du Travail.

2- Le partenariat avec Val-Morin

La moitié des interventions ont traité de la question d'une manière ou d'une autre.

Ces interventions ont signalé :

- que nous devons voir le Parc comme un tout : il n'y a qu'un seul Parc ;
- l'importance du dialogue à instaurer, pour lequel il faudrait prendre son temps et la nécessaire ou inévitable bonne collaboration avec Val-Morin ;

- être en faveur d'un meilleur partage du poids financier avec Val-Morin : la totalité des personnes qui se sont exprimées sur ce point précis ont dit que ce partage devait être guidé par le concept d'un seul Parc. Parmi elles, un bon nombre ont affirmé clairement que le Parc ne devrait avoir qu'un budget et que toutes les sommes perçues devraient être réputées perçues pour le Parc et non pas pour chacun des villages, séparément. Quelques-uns ont mentionné que le partage du manque à gagner pourrait se faire selon un prorata, l'un soulignant que le précédent rapport sur la gestion avait proposé la proportion de 60 (Val-David) / 40 (Val-Morin), ce qui lui paraissait une bonne formule. En support à cette manière de faire les choses, certains ont signalé que Val-David profitait davantage du Parc à cause de sa position géographique et de

l'abondance de ses commerces de services (« les gens consomment à Val-David »). La question de la probabilité d'un déficit d'opération au moins pour les premières années et de la croissance budgétaire due à une nouvelle formule de gestion a été discutée également.

- la nécessité d'une vision commune a été souvent mentionnée comme le préalable premier au choix d'une forme de gestion ou (dans quelques cas) à l'élaboration d'un plan directeur.

Sur les conditions d'une bonne collaboration

- une seule personne a manifesté de l'inquiétude sur la possibilité de s'entendre avec Val-Morin avec cependant comme solution l'élaboration d'une vision commune.

- Désigner des personnes capables de se parler, déterminées à s'entendre. Et en arriver à une gestion déléguée et unifiée dans l'année 2018.

3- Interventions sur la vision à long terme du Parc

Sur ce thème, les interventions ont été particulièrement riches et diversifiées.

3.1 La vision à long terme comme préalable – quelques éléments

De nombreux intervenants ont affirmés que la formulation d'une vision à long terme est la condition préalable à une bonne gestion du Parc. Et ils ont identifié plusieurs éléments de cette vision :

- *Le Parc constitue une seule entité.*

- *C'est un bien collectif de grande valeur.*

- *Nous devons le protéger pour le remettre aux générations suivantes comme cette génération l'a elle-même reçu.*

- *Le Parc doit être vu dans un ensemble local élargi où d'autres acteurs du plein air prévoient aussi étendre ou accroître leurs activités ; avec les sentiers qui se déploient dans l'espace voisin du Parc ou y mènent ; où des territoires naturels voisins présentent des possibilités d'agrandissement.*

- *Il doit être un projet commun que les citoyens s'approprient comme un élément de la culture locale.*

- Les jeunes doivent être invités à venir dans le Parc, à le faire leur, à y vivre leurs premières expériences de travail, à en recevoir la responsabilité.

- Le Parc est un moteur de développement pour la région.

3.2 Les thèmes principaux des interventions sur l'avenir du Parc

La valeur du Parc et sa conservation

D'une part, des interventions ont insisté sur la fragilité et l'étroitesse du territoire du Parc. L'idée de zonage a été mentionnée pour favoriser la conservation des secteurs plus fragiles. D'autres ont formulé des propositions pour accroître sa biodiversité, y faire renaître des espèces végétales actuellement moins présentes, mais qu'on y trouvait dans le passé, comme le pin blanc. Une proposition : agrandir le Parc grâce à la zone de 600 ha, propriété du gouvernement du Québec, et située sur le territoire voisin de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson.

On signale plusieurs travaux de conservation à entreprendre : recharge des sentiers de vélo, installation de déflecteurs dans les pentes fortes. Introduire de bonnes pratiques comme la limitation des sentiers sur les sommets ; des règles sur l'aménagement des ponceaux, le contrôle du ruissellement et des sédiments.

La multiplicité des activités

Plusieurs interventions sont favorables à l'accueil de nouvelles activités, ou en tout cas, à favoriser la présence d'un large éventail d'activités.

D'autres ont signalé que le Parc est déjà très fréquenté et qu'il faudrait peut-être compter davantage sur les sentiers situés actuellement à l'extérieur du Parc. Certains vont même jusqu'à évoquer de limiter l'accueil aux gens venus de l'extérieur des deux villages.

Les jeunes et l'éducation

Les inviter à connaître la nature présente dans le Parc : plantes, animaux. Y tenir des classes régulières de sciences et d'éducation physique. Permettre aux jeunes de découvrir le camping sauvage. Mais aussi les amener à se l'approprier pour en faire leur avenir.

Pour tous, tenir des ateliers de biologie, de foresterie et sur la récolte des produits non-ligneux.

Conclure des ententes avec les auberges pour accueillir des classes vertes depuis l'extérieur des villages.

Le Parc et le développement économique

Un certain nombre d'intervenants soulignent l'apport du Parc au développement (généralement sous-entendu : « économique ») des villages. Allant par exemple jusqu'à proposer des lieux d'accueil (en périphérie extérieure) pour motorisés.

En résumé la tendance lourde des interventions pourraient se résumer à :

- ⑩ Un seul Parc-un Parc régional
- ⑩ Un seul budget
- ⑩ Protection de l'environnement et diversification des espèces naturelles
- ⑩ Une direction de Parc compétente
- ⑩ Gestion déléguée
- ⑩ Place et activités pour la jeunesse
- ⑩ Lieu éducatif pour la jeunesse

Tendance moins lourde :

- ⑩ Devenir une destination
- ⑩ Planification stratégique, positionnement de marché

Résumé des courriels reçus en date du 27 novembre 2017

Les noms des correspondants a été volontairement omis de façon à se concentrer sur les propositions.

Il y a eu 8 courriels, tous constructifs et bien réfléchis.

1- La gestion par un OBNL ou une coop. ouvre des portes au financements public pour le développement et la consolidation. Ce gestionnaire (DG de l'Ass. des professionnels en aventure et en écotourisme du Qué et pour l'Ass. des professionnels des Parcs régionaux du Qué) nous offre de profiter de son expertise.

2- Une gestion par un organisme indépendant de la municipalité sans but lucratif serait plus efficace et devrait se faire rapidement. Une gestion commune réduirait les coûts de fonctionnement, donc bénéficierait à l'ensemble du Parc. V-D devrait absorber au début le manque de revenus de V-M, ensuite cela s'équilibrera. Il faut privilégier la conservation et les citoyens davantage que le développement touristique. Aussi et surtout, avoir un vrai programme de plein air pour les enfants, au scolaire et au parascolaire.

3- Est-ce que cela augmentera nos taxes ? Une seule gestion est logique et j'aimerais qu'on m'explique les choix. Ma vision : plein d'activités pour tous, consultation de tous, régler le problème des chiens et améliorer les communications.

4- Une gestion intégrée, coop ou OBNL. Un C.A. impartial qui approuve l'innovation (activités «douces»), créatif et qui fait rayonner le Parc. Une direction qui se soucie des impacts environnementaux à court, moyen et long terme. Que les 2 Vals préparent ensemble un plan directeur, puis qu'ils consultent leurs citoyens et s'ajustent au besoin. Protéger les sentiers, la faune et la flore, offrir pour tous les âges.

5- J'ai des craintes du côté des employés. Il faudrait du sang neuf pour changer les vieilles habitudes et des gens motivés idéalement non syndiqués ni employés municipaux. Je rêve d'un parc ouvert 24h/24 pour vraiment accommoder tout le monde.

6-- Je suggère un travail commun des 2 municipalités afin d'avoir une seule vision globale harmonieuse qui respectera la complémentarité des 2 secteurs. Il faut avoir des politiques qui répondent aux principes fondateurs du Parc et qui soient profitables à tous les citoyens. Je vois 3 modèles de gouvernance : A- le traditionnel qui correspond à peu près à ce qui se fait maintenant, B- la gestion déléguée basée sur la communauté avec des valeurs sociales bien définies et ayant une mission et un lien hiérarchique clair avec le

conseil municipal. C- un modèle rassembleur avec une approche multisectorielle : intérêts privés, communautaires, parapublics, éducatifs, sportifs et de loisirs, etc. Le prés. serait un membre respecté, nommé par le c. mun. pour une durée déterminée. Il faut aussi établir les besoins des 2 municipalités et y répondre en développant le partenariat basé sur une vision commune. Je rêve d'un espace préservé qui permet la réflexion, l'appréciation de la nature et qui permet aux jeunes des apprentissages. Donc une cohabitation harmonieuse du récréatif et du méditatif.

7- Gestion des 2 secteurs par un seul OBNL, sans employés municipaux. Un comité décisionnel multipartite établirait un plan stratégique, tactique, éducatif, d'expansion, avec de saines pratiques environnementales. Cette personne fait des suggestions très précises en ce sens. On pourrait développer l'hébergement et certaines activités spéciales avec l'aide d'une coop. de solidarité de travailleurs.

8- J'aimerais qu'on m'explique les différents modes de gestion, leurs avantages et inconvénients. Je vois le Parc comme un espace de quiétude, je suggère une vigilance sur l'achalandage. J'aimerais aussi des espaces de camping et des infrastructures d'exercices en plein air. Je suis pour le développement du Parc, mais avec certaines limites. Je ne veux pas d'un petit frère du Mont-Tremblant.

9- Ma préoccupation est de toujours recommencer, un changement au conseil municipal pourrait remettre en question la gestion du Parc. Quel rôle pourrait jouer la MR ? Et la SÉPAQ ? Parc Canada ? On doit avoir une solution permanente. On paie pour tous les parcs nationaux alors pourquoi le fédéral et le provincial ne seraient pas nos partenaires en tenant compte que l'on est à mettre en place un corridor Compostelle dans les Laurentides. Il faut regarder à long terme.

Compte rendu de la rencontre additionnelle d'écoute de citoyens

Tenue le 8 décembre pm à la salle communautaire de Val-David

Généralités

Présents :

Ghislaine Boisclair, Gilles Bourret, Alain Tousignant

Mireille Filion, organisatrice des dîners communautaires

Pierre Guy, Réjean Paquin et Jean-Claude Rocheleau du Regroupement de citoyens de Val-David,

Les membres du comité d'accompagnement étaient tous présents.

Fonctionnement : les mêmes règles que lors de la rencontre du 16 novembre : 2 min./intervention

Justification : des citoyens ayant déjà exprimé des réserves sur le Parc, le comité a jugé nécessaire de les entendre pour avoir d'autres points de vue.

Les interventions par thèmes

1- Gestion unifiée, déléguée ?

Les avis divergent. Certains demandent le statu quo, tandis que d'autres pencheraient vers la gestion déléguée, mais généralement à certaines conditions : avoir des garanties, repartir à neuf, alternance entre les deux municipalités, etc.

Un préalable à la détermination de la formule de gestion : identifier ce qui fait actuellement problème et concevoir une solution qui règle ces problèmes. Pour y arriver, il faudra aussi connaître la vraie situation financière. Puis élaborer un plan d'action, un plan triennal. Deux intervenants disent que devant une situation financière claire, une proposition claire répondant à des problèmes bien identifiés, ils pourraient admettre une gestion déléguée avec l'objectif d'en arriver, par ex. sur 5 ans, à une situation d'équilibre financier. Et « l'œil municipal doit toujours être là » pour voir ce qui se passe.

2- Val-David a beaucoup investi, Val-Morin peu, selon la perception de ces intervenants

Une situation à corriger avant de penser à une gestion unifiée et déléguée.

3- Le statut de réserve naturelle comporte des limitations

On adhère généralement à l'objectif de conservation, mais on est sensible aux limitations qu'impose le statut de réserve (pas de précisions sur l'effet de ces limitations).

4- Consensus sur l'attention à porter aux jeunes

Il faut impliquer la jeune génération, exploiter le potentiel éducatif du Parc, développer des activités pour les jeunes, bonifier les jeux pour les enfants et augmenter la présence de l'école dans le Parc.

5- Suivi de la rencontre d'information du 23 août

Le comité d'accompagnement devrait donner des réponses aux questions posées lors de la rencontre d'information d'août au Far Hills, des questions encore sans réponse.

Annexe 4-

Article de journal Accès LE journal des Pays-d'en-Haut suite à la rencontre du 16 nov. 2017

Journal Accès LE journal des Pays-d'en-Haut, 21 novembre 2017

PARC RÉGIONAL VAL-DAVID/VAL-MORIN

LE COMITÉ CHARGÉ DE FAIRE UN RAPPORT SUR LA FAÇON DE GÉRER LA PARTIE VAL-DAVIDOISE DU PARC RÉGIONAL VAL-DAVID/VAL-MORIN ÉTAIT EN MODE ÉCOUTE LE 16 NOVEMBRE DERNIER. LES CITOYENS PRÉSENTS ONT ÉTÉ UNANIMES : IL FAUT QUE LE PARC SOIT GÉRÉ PAR UN ORGANISME NON MUNICIPAL ET LA GESTION DOIT SE FAIRE DANS UN PARTENARIAT AVEC VAL-MORIN.

On sait qu'actuellement, le parc est géré différemment à Val-David qu'à Val-Morin. À Val-Morin, c'est un organisme à but non lucratif qui gère les activités, alors qu'à Val-David, c'est la municipalité qui fait le travail.

Ils étaient près de 80 citoyens à répondre à l'invitation du comité qui voulait savoir quel serait le meilleur mode de gouvernance du parc, comment développer un partenariat avec Val-Morin et que serait leur vision à long terme du parc.

S'avançant un à un au micro, les citoyens ont pratiquement tous demandé à ce que la gestion du parc soit déléguée à une organisation non municipale. Certains ont parlé de créer un OBNL (organisme à but non lucratif), d'autres d'une coopérative.

« La gestion doit être déléguée et il faut un directeur du parc. Cela résoudrait les problèmes actuels et on sait que ça fonctionne », affirme Marc Blais, un des citoyens venus s'exprimer.

Une certaine unanimité autour de la gestion déléguée et unifiée ressort des interventions des citoyens, même si les approches étaient diversifiées : certains misent sur la protection des acquis, d'autres suggèrent de développer davantage le parc. « On ne peut avoir deux têtes dirigeantes pour le parc. De plus, un OBNL aurait accès à des subventions pour développer le parc », pense Pierre Gaudreau.

LE PARTAGE DES DÉFICITS

Historiquement, il y a toujours eu plus d'entrées dans le parc vendues à Val-David, ce qui cause un déséquilibre dans les revenus. Le comité a lancé l'existence d'un possible déficit de 200 000 \$ à Val-Morin.

Cependant, les citoyens ont presque tous exprimé le vœu qu'une gestion unifiée du parc permette de partager le déficit avec Val-Morin. « C'est un non-sens de ne pas unifier les revenus », affirme Dominique Dufresne.

Ils ont été nombreux à demander à ce que le parc soit ouvert à plus d'activités pour les jeunes. Enfin, plusieurs intervenants ont rappelé l'importance de préserver la diversité naturelle du parc.

Rappelons que ce comité de six citoyens de Val-David a été mandaté par la municipalité, en août dernier, à la suite de la présentation d'un premier rapport portant sur un projet de gestion unifiée du parc. Ce comité devra produire un rapport dans les prochaines semaines.

Une autre assemblée de consultation portant sur les usages du parc (vélo, ski, raquette, etc.) aura lieu le samedi 25 novembre dès 9 h 30 au Chalet Far Hills à Val-Morin
<http://www.journalaccs.ca/actualite/val-davidois-veulent-deleguer-gestion-parc/>

Annexe 5-

Questions relevées lors de la consultation du 23 août 2017

Questions relevées lors de la consultation publique du 23 août sur la gestion unifiée du Parc régional

1. Dette/Manque à gagner

Quel est notre pouvoir d'emprunter?

Perspective de croissance 1 à 3 ans?

Quelle serait la croissance financière du Parc si nous avons un OBNL qui le gère?

Quelles sont les opportunités offertes par un OBNL?

Immobilisations – demeureront sous la responsabilité de la municipalité ou seront-elles cédées?

2. Gouvernance/Forme juridique

Composition

Organigramme d'une nouvelle gouvernance OBNL ou autre.

Quelle sera la place du citoyen dans le futur organigramme?

Peut-on transformer l'OBNL existant à Val-Morin?

Quels sont les pouvoirs de ce futur organisme?

Un directeur pour tout le Parc ou un directeur dans chacun des secteurs?

OBNL actuel/futur

Gestion des différents usages...

Clause de mise en défaut

Membership – Qui le définit

Bilan/États financiers public?

3. Usages

Conservation Vs développement dans un contexte de réserve naturelle

Impacts sur le citoyen

Acquisition de terrain

4. Processus de transition

Quelles sont les prochaines étapes?

Une consultation citoyenne est-elle prévue?

Calendrier de déploiement

Est-ce qu'il y a des partenariats de prévus, si oui lesquels?

Quelles sont les questions qui n'auraient pas été abordées?

Annexe 6-

Répartition de la dette du Parc régional VD-VM (point 3.2)

Val-Morin						Val-David					
No. règl.	Description	Général ou Secteur	ORIGINAL	ÉCHÉANCE DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT	Solde 2018-12-31	No. règl.	Description	Général ou Secteur	ORIGINAL	ÉCHÉANCE DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT	Solde 2018-12-31
366	Parc régional	G	400 000	2025	172 800	461	Parc régional	G	61 110	2020	8 500
435	Parc régional	G	1 210 000	2037	902 100	501	Parc régional	G	251 000	2023	81 600
518	Centre de ski	G	1 100 000	2041	925 000	501	Parc régional	G	250 500	2024	98 400
549	érenovations Centre de s Acquisition taxes parc	G	270 000 102 500	2033	214 700	528	Parc régional	G	500 000	2025	215 300
						585	Parc régional	G	3 482 000	2047	2 938 000
			Total		2 214 600			Total	4 544 610		3 341 800

Données comparatives Val-David et Val-Morin											
Municipalité	Montant original d'acquisition	Population permanente (1)	Nombre de résidences saisonnières (2)	Population saisonnière (3)	Population totale (4)	Superficie du parc mètres carrés	Superficie par personne (population permanente)	Superficie par personne (population totale)	Montant d'acquisition par personne (population permanente)	Montant d'acquisition par personne (population totale)	
Val-David	4 544 610,0	4 851	754	1 734	6 585	3 966 165	817,6	602,3	936,84	690,15	
Val-Morin	3 082 500	2 854	718	1 651	4 505	2 021 621	708,3	448,8	1 080,06	684,24	

(1)	Décret de population du Québec 2017
(2)	Nombre de résidences saisonnières selon le rapport de la RIDM calcul de quote-part pour 2018
(3)	Résidences saisonnières selon le rapport de la RIDM calcul de quote-part pour 2018
(4)	Population totale obtenue en additionnant le nombre total de populations permanente et saisonnière
(5)	Superficie décrite sur le rôle d'évaluation

Annexe 7-

Conversations avec des personnes ressources

Conversation avec M. Richard Daveluy

Monsieur Daveluy a été directeur de la MRC, dg de St-Adolphe-d'Howard, consultant ou DG de plusieurs autres. Au cours des dernières années. Précédemment, il avait été cadre à la direction générale de la Ville de Montréal.

Suzanne Arbique et Pierre Bélec l'ont interviewé au téléphone alors qu'il était en Floride.

Voici les point saillants de notre conversation :

Le poids de la propriété municipale

Le fait que le territoire du Parc soit de propriété municipale est une composante majeure de la situation. Il fait partie des actifs municipaux (terrain et immobilisations) et tombe de ce fait sous la surveillance attentive du Ministère des Affaires municipales (MAMOT).

Toute forme de délégation de la gestion de cet actif sera regardée attentivement par le MAMOT.

Le rôle de la MRC

Ne jamais oublier qu'en vertu de la loi (aménagement et urbanisme), la création de parcs régionaux relève de la compétence des MRC. La nôtre a donc joué son rôle décisionnel dans la création du parc régional de Val-David – Val-Morin.

La MRC pourrait aussi aider à ajouter d'autres terres publiques (de l'État) au territoire du Parc. Ne pas hésiter à se mettre en rapport avec la MRC, qui doit être vue comme une aide.

La place des élus

Ne devrait jamais être importante numériquement. En général, un représentant de la municipalité – un élu, pas un fonctionnaire -, deux élus en l'occurrence ; les autres membres du CA pouvant être nommés en partie par les municipalités, et en partie élus par les citoyens /membres.

Et il ne faut pas lier le cycle de fonctionnement du Parc qui en est un de long terme, avec les préoccupations quotidiennes de la gestion politique de la municipalité, ni avec les cycles électoraux. Idéalement on devrait viser une entente de dix ans entre les municipalités et l'entité gestionnaire.

Le partage des contributions municipales à l'opération

Devrait être établi à partir d'au moins trois critères appartenant à des domaines distincts (pas seulement financiers) : territoire, population, base fiscale, etc.

Échange sur les formules de gouvernance

La municipalité n'est pas toujours admissible à des subventions du gouvernement.

La formule de régie intermunicipale est moins adaptée à la gestion d'un parc. Pas idéale.

Appui inconditionnel à la formule de gouvernance par OBNL. Motifs :

-formule est très connue des décideurs gouvernementaux ;

-facilement admissible aux subventions ;

-la formule coop est nettement moins connue et posera probablement des difficultés, entre autres avec le MAMOT ;

-la coop est basée sur la propriété des moyens de production par les coopérateurs et vise leur autonomie financière, ce qui est différent de l'OBNL qui ne vise pas l'enrichissement.

Informations sur le regroupement des parcs régionaux

Entrevue avec M. David Lapointe, dg Parcs de la Mattawinie et autres informations recueillies

Par Pierre Bélec, 1^{er} décembre 2017.

1- Évolution actuelle de l'Association des parcs régionaux du Québec

L'Association des parcs régionaux du Québec a récemment fusionné avec *Aventure Écotourisme Québec*. Je manque encore d'information pour décrire exactement où en est le processus de fusion. Pierre Gaudreault, récemment devenu citoyen de Val-David et précédemment dg d'Aventure écotourisme Québec serait la personne à inviter sur la question. Le texte qui suit est plutôt une identification de questions qui pourraient lui être posées.

L'Association des parcs régionaux du Québec a été créée en 2014. Avant la fusion, l'Association des parcs régionaux du Québec regroupait 6 membres accrédités et environ 30 membres « de base ». Sur le site internet de l'association, on estime à 200 le nombre de parcs régionaux au Québec. Parmi les partenaires, on trouve le Regroupement des unités régionales de loisir et sport, une organisation reliée au Ministère de l'éducation, du loisir et du sport.

De son côté, Aventure écotourisme Québec regroupait surtout des compagnies qui offrent des excursions ou des séjours de plein air (127 organisations/propositions sur leur site), ainsi que plusieurs membres associés (dont la Sépaq, quelques parcs régionaux, quelques cégeps, des ATR, etc.); elle offre au premier groupe l'accréditation (standards professionnels), des assurances et soutient leur mise en marché. Le premier regroupement date de 1990, devenu en 2000 AEQ. Il est soutenu par Tourisme Québec.

Globalement, la nouvelle association issue de la fusion constitue un regroupement de bonne taille, mais son volet « parcs régionaux » est encore en développement. Mis à part la communauté d'intérêt, il semble que la fusion des deux organisations ait été motivée par l'absence de financement du côté des parcs régionaux et possiblement l'intérêt de ces espaces de pratique pour les membres d'AEQ, dont le regroupement est mieux financé. Selon les sites internet, le nouvel organisme est dirigé par l'équipe pré-existante d'AEQ.

2- Diversité du membership

Il y a quelques différences de statut entre les membres de deux organisations.

Les parcs régionaux sont essentiellement des OBNL plus ou moins dépendants des MRC ou de municipalités. Ces organismes gèrent un territoire, généralement de propriété publique gouvernementale. Il semble que les parcs régionaux gérant des sites relevant d'autres propriétaires publics (Hydro-Québec, municipalités) et même privés (ex. : Parc des Campeurs de Sainte-Agathe-des-Monts) soient plutôt minoritaires dans l'ensemble.

Les membres accrédités d'Aventure Écotourisme Québec sont en partie des entreprises classiques, propriétés de petits entrepreneurs en activités de plein air. Peut-être une partie d'entre elles sont-elles des OBNL ? Au moins l'une d'elle est une coop, la Coopérative de solidarité Bras-du-Nord, regroupant plusieurs propriétaires de cette vallée, dans Portneuf. Toutefois, on ne retrouve pas dans le membership

d'AEQ des clubs de plein air ou des fédérations de plein air. À première vue, il s'agit encore d'univers parallèles.

3- Qu'est-ce qu'un parc régional

Du point de vue de la propriété, il semble que ça ait d'abord été des sites appartenant au gouvernement du Québec. Une fois un projet de parc accepté par le MAMOT, une entente suit avec la MRC concernée. Et ensuite, la gestion en est déléguée à un OBNL. Les municipalités ont un rôle important à jouer, puisqu'elles sont appelées à contribuer au budget d'opération. Un des exemples importants est le cas des parcs de la Matawinie, un ensemble de plusieurs parcs régionaux gérés par une seule organisation, à l'échelle de la MRC. Son directeur est David Lapointe qui a été le porte-parole de l'Association. Son organisation, les parcs régionaux de la Matawinie, date de 2009 ; elle gère six parcs régionaux et la portion « matawinie » du Sentier national. (À valider l'organisation est-elle un OBNL ou une émanation de la MRC ?)

4- Exemples concrets de partenariats : le cas des parcs de la Matawinie

Les ententes de collaboration s'adaptent à la capacité des organisations partenaires. Il y a des ententes forfaitaires pour les organisations ayant un bon volume de visiteurs : tant pour la saison, plus les droits d'accès de ses clients. Par exemple pour un organisateur de randonnées en traîneau à chien, c'est au nombre de clients, tandis que pour un « prêt à camper » au Lac Taureau, ce sera un forfait saisonnier. À la Forêt Ouareau, un entrepreneur a construit 12 chalets, qu'il confie à louer à l'organisation des parcs régionaux. Récemment celle-ci a été approchée par le Centre d'accès à la nature de l'UQAM pour gérer ses refuges. Dans le cas du Sentier national, elle le fait en coopération avec l'organisation du Sentier Inter-centre et prendra en charge un refuge du Sentier national, propriété de la Fédération de la Marche.

PASSAD Plein air Saint Adolphe d'Howard

Rencontre avec le directeur Alexandre Sarrazin (par S.A.)

La Municipalité est propriétaire de tout : le mont Avalanche, le camping + yourtes et tentes glamp, le Centre de plein air, les infrastructures.

Gestion : c'est un OBNL, avec des sous-comités.

C'est une organisation péri municipale avec un budget de 145 000\$ (donné par la Mun.)

1 seul CA composé de 10 personnes dont le D.G. et 2 conseillers de la Municipalité + le directeur de PASSAD + 1 membre de la Chambre de commerce + 5 personnes élues par les membres de PASSAD.

Autrefois, il y avait des catégories, mais plus maintenant et tout va bien.

Le directeur est un fonctionnaire municipal prêté à l'OBNL.

Il fait aussi la supervision des loisirs et du parc.

Il travaille avec la coordonnatrice munic. (patinoire, débarcadère, culture, camp de jour).

PASA (Plein air Sainte-Adèle)

Rencontre avec le président du CA : Philip Malette (par S.A.)

C'est un OBNL qui existe depuis 28 ans et qui a été créé par la ville. L'OBNL a alors reçu un mandat de protection de création et de pérennisation des sentiers. À noter qu'environ 40% des sentiers appartiennent au privé. Donc, il y a un processus continu de discussion avec les propriétaires. Récemment, PASA a obtenu une subvention de 25 000\$ qui lui a permis d'engager un chargé de projet pour justement négocier les droits de passage.

L'OBNL reçoit annuellement 30 000\$ de Sainte-Adèle et cette somme sert uniquement à embaucher à contrat des travailleurs autonomes pour tracer les sentiers et déneiger le stationnement l'hiver et à engager des jeunes l'été, pour l'entretien des sentiers. Heureusement, PASA recueille de nombreux dons (environ 10% du budget) chaque année et elle peut compter sur de très nombreux bénévoles faciles à mobiliser. Philip souligne qu'il y a une très bonne collaboration entre PASA et la Chambre de commerce.

Le CA est composé d'une quinzaine de membres tous élus lors de l'AGA, plus 2 élus municipaux qui n'ont pas droit de vote. Pour se présenter au CA, il faut être membre depuis 1 an, avoir le support de membres qui le sont depuis au moins 1 an, ce qui prévient les vocations de dernière minute susceptibles de créer un noyautage, et on présente sa candidature au moins 1 mois avant l'AGA. On s'inscrit gratuitement en ligne pour être membre.

Le CA gère à partir des recommandations des comités formés des membres du CA, les voici :

Pérennisation, Cartographie, Communication et chaque sport a son comité. Il y a aussi actuellement 2 comités éphémères : Sondage 25^e anniversaire.

En conclusion, c'est vraiment une formule gagnante, tout baigne et tout roule. Rapidement, tout nouvel arrivant devient un ami des amis.